Le Bulletin de l'AGGGVO

A.G.G.G.V.O.
www.ancgg.org/ad95
http://agggvo.free.fr

JUILLET 2009 - N°23

Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise

« Bienvenue au pays où les cerfs bramент sous les lumières de la Tour Eiffel »

Brocard territorial début du mois de septembre

SOMMAIRE

EDITORIAL 3
Organigramme du conseil d'administration 16.05.2009 4
Compte rendu de la 48e réunion du Conseil d'Administration 7
Compte rendu de la 49e réunion du Conseil d'Administration 9
Compte rendu de l'Assemblée générale du 16 mai 2009 11
Recensement de la grande faune grâce aux indices nocturnes d'abondance 16
Equipage de grande vénerie du cerf
Bilan de la saison 2008-2009 équipage « Rallye Trois Forêts » 20
Compte rendu de l'assemblée générale de le FICEVY
Le 27 mars 2009 à Rambouillet 23
Compte rendu de la journée nationale de l'ANCGG relative au sanglier
le 27 mars 2009 à Dourdan 27
Réflexion relative à la gestion de la grande faune
et à l'équilibre agro sylvo cynégétique 29
Cotation des trophées dans le Val d'Oise 31
Bilan et cartographie des collisions 34
Article cynophile 37
Correspondances 38
INFORMATIONS 43

Une fête de la chasse aura lieu les 29 et 30 mai 2010 dans la commune de Presles.
Messes de Saint Hubert au Plessis Gassot le 30 août et Bouqueval le 6 décembre
Messe de Saint Hubert de l'équipage "Rallye des Trois Forêts" le 7 novembre 2009 à 10h00 au château d'Ognon suivi de la chasse en Halatte.
Field-Trial à Nerville la Forêt le 3 octobre 2009 (renseignements Robert et Christine de Clercq)
Exposition canine CACS à l'Isle Adam le 6 septembre 2009
Chasse dans les Ardennes week end de la Toussaint (renseignements Robert et Christine de Clercq ou Jean-Marie Thomas)

LISTE DES ADHERENTS 2009 45
LEXIQUE 46

EDITORIAL

En 2008, notre association a fêté ses dix ans, l'âge de raison chez les enfants…Pour l'AGGGVO, je dirai simplement l'âge des convictions et des évidences.

Notre association a son siège et demeure dans un département péri urbain qui ne compte plus que 5500 chasseurs pour la plupart citadins et donc coupés des racines terriennes, où les habitats sont sans cesse bousculés par les projets de toute nature, les activités de tout genre….

Bref si la chasse dans le Val d'Oise - hors vision commerciale - veut perdurer dans un environnement encore naturel, il faut demeurer vigilant à chaque instant, du premier de l'An à la nuit de la Saint Sylvestre pour que l'irréversible ne surgisse pas.
Pour cette raison, l'AGGGVO et son Conseil d'administration se doivent d'agir sur tous les leviers à la fois, nécessitant de la part des bénévoles que nous sommes, de nombreuses implications dévoreuses de temps, d'énergie et bien souvent non reconnues à leur juste valeur….

A quoi sert de gérer les espèces par un plan de chasse, si en quelques semaines, le braconnage réduit à zéro tous nos efforts !
A quoi sert de préserver la grande faune, si nous retrouvons des cadavres dans les fossés qui bordent nos routes ou blessés à la chasse sans recherche au sang !
A quoi sert d'effectuer des suivis de populations en vue de leur maintien si à côté de cela les habitats se dégradent sans cesse !

L'AGGGVO doit donc être impliquée auprès de toutes les instances décisionnaires en matière de gestion des habitats et du gibier en général.

Voici résumées, les actions engagées au cours de ces dernières années. Cette liste est loin d'être exhaustive mais elle tend à démontrer toute l'étendue de notre activité purement bénévole en vue de la préservation d'une chasse de qualité sous les lumières de la tour Eiffel :

- recensements (IKA et comptage brame),
- biocorridors et habitats,
- collisions,
- braconnage,
- relations avec les institutions (Etat, Conseil général, PNR, ONF, FICEVY….),
- animation (fête de la chasse et de la nature)
- formation (brevet grand gibier)….

L'AGGGVO doit demeurer un des partenaires privilégiés de la fédération des chasseurs, des institutions administratives et politiques dès lors que la raison et le raisonnable prévalent en matière de gestion de la grande faune chassable et de ses habitats.

L'AGGGVO réfute une activité cynégétique qui débute généralement à la fin septembre pour s'achever fin février, avec la simple perspective du tableau et de l'équilibre financier….
Cette vision réductrice de la chasse nous entraîne progressivement à notre perte ; il faut avoir une vision large, prospective, variée et pragmatique qui s'appuie sur les résultats quotidiens du terrain.

L'AGGGVO doit demeurer incontournable en terme de gestion de la biodiversité grâce à nos connaissances du terrain et à notre implication journalière. Sans cela, nous ne continuerons à régler que des problèmes cyno cynégétiques tandis que tout le reste continuera à s'effriter autour de nous.

L'AGGGVO doit renforcer sa vitalité. Il faut absolument que chaque adhérent trouve au moins un nouvel adhérent pérenne, qu'il diffuse largement autour de lui notre bulletin (*), véritable lien que nous voulons détaillé et diversifié.

Pour conclure, l'AGGGVO demeure une association aux moyens modestes exerçant son action sur un département de faible superficie :

- où le nombre de chasseurs se réduit plus rapidement ici que partout ailleurs en France,
- où l'exercice de la chasse devient de plus en plus difficile surtout sur la rive gauche de la rivière Oise mais où elle, seule, doit gérer les problèmes de surdensité ou de concentrations de certaines espèces….

Notre travail doit donc demeurer important et varié pour que la chasse au naturel demeure !
Alors rejoignez nous car plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces et entendus.

Excellentes vacances d'été.
Excellents préparatifs pour la prochaine saison.
A votre écoute, à votre disposition, surtout soutenez-nous et faites connaître autour de vous le travail de l'AGGGVO.

Jean-Luc BARRAILLER.
Président de l'AGGGVO
Villiers Adam, le 15 juin 2009.

(*) MM MARCHAL et THOMAS D assurent aussi l'actualisation régulière du site : ancgg.org/ad95 et agggvo.free.fr.
Merci à eux.

Organigramme du conseil d'administration 16.05.2009

Président

Jean-Luc BARRAILLER
01.30.28.73.72 (bureau)
jlb@ville-presles.fr

1er Vice-président

Gilbert ZINI
01.43.83.99.95 – 06.79.65.02.74
hetchitane@voila.fr

2e Vice-président

Francis MALLARD
01.39.88.48.80 – 06.08.07.91.88
soprom2@wanadoo.fr

Secrétaire

Jean-Marie THOMAS
01.34.68.03.61 – 06.21.56.94.41
jmthomas95@orange.fr

René LAIGNIER
01.30.39.22.78 – 06.08.51.46.54

Trésorier

Pierre DESBORDES
01.39.95.04.86 – 06.64.68.68.58
pierre.desbordes.jr@free.fr

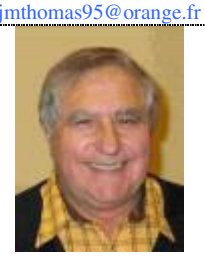

Marcel BOUFFLET
06.08.67.55.38
marcel.boufflet@wanadoo.fr

Jean-Marc DALLEMAGNE
01.34.79.75.38 – 06.08.18.42.29
jean-marc.dallemagne@c-s.fr

Didier THOMAS
01.39.72.70.90 – 06.82.5306.33
thomasd1@free.fr

Christine DE CLERC
06.30.37.42.32
christine.de-clercq@orange.fr

Charles CALLEJA
01.39.92.21.23 – 06.61.10.21.23
ccalleja@aliceadsl.fr

Christian MARCHAL
01.30.40.88.16 – 06.81.45.78.40
christian.marchal@cegetel.net

Personnes à prévenir :

- ❑ Constatation de collisions → **Jean-Marie Thomas**
- ❑ Constatation de braconnage → **ONCFS, AGGGVO**
- ❑ Constatation d'atteintes aux milieux → **Jean-Luc Barrailler**
- ❑ Cotation des trophées → **Jean-Luc Barrailler Jean-Marie Thomas**

Association Nationale Des Chasseurs de Grand Gibier

La Charte Des Chasseurs De Grand Gibier

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.
La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.
Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des cheptels sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

- ***Favoriser*** la continuation de la chasse du grand gibier en France, quand ses prélèvements sont raisonnables et équilibrés et quand elle est pratiquée avec le respect de l'animal.
- ***Acquérir*** le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie et de comportement du grand gibier, ainsi que ses rapports avec l'environnement dans lequel il vit et évolue.
- ***Améliorer*** les procédés de chasse, afin de maintenir les populations animales à un niveau optimal, tant en nombre qu'en qualité, en fonction des ressources du milieu.
- ***Savoir*** mettre en œuvre les méthodes modernes d'aménagement des territoires, pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.
- ***Veiller*** sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels par les moyens de contrôle biologiques appropriés.
- ***Considérer*** que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.
- ***Utiliser*** à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire.
- ***Organiser*** la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.
- ***Favoriser*** la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.
- ***Participer*** à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier.

Bulletin d'adhésion

Nom : …….. Prénom : ……

Adresse : ……..

Code Postal : ……Ville : ……

Téléphone : ……Adresse E-mail : ……..

Adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'AGGGVO pour l'année civile, **2009,** selon la formule cochée ci-dessous :

Formule A □ **45€**	Formule B □ **33€**	Formule C □ **20€**	Formule D □ **8€**
Membre actif Y compris bulletin semestriel AGGGVO + Abonnement à la revue trimestrielle « Grande Faune »	Garde Louvetier Chasseur avec - 1 an de permis Conducteur de chiens de sang Y compris bulletin semestriel AGGGVO + Abonnement à la revue trimestrielle « Grande Faune »	Membre actif Y compris bulletin semestriel AGGGVO	Garde ou Louvetier ou Chasseur avec – 1 an de permis Y compris bulletin semestriel AGGGVO

L'adhésion donne droit à un tarif préférentiel au stand de Gonesse 25€ au lieu de 35€

Votre aimable règlement est à retourner au trésorier à l'adresse ci-dessous :

Pierre DESBORDES
19, Avenue Gaston Bourry
95740 FREPILLON

Votre adresse e-mail sert à vous transmettre des informations entre chaque bulletin. Ces informations émanent de l'ANCGG, l'ONCFS, l'AGGVO, la FICEVY et concernent l'actualité cynégétique (évolution de la réglementation, activités au sein des différentes associations, ….). Ce moyen de communication permet de vous informer rapidement à moindre coût.

Compte rendu de la 48e réunion du Conseil d'Administration

Le jeudi 18 décembre 2008, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise se sont réunis à 19h30 à GRISY LES PLATRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRAILLER.

Administrateurs présents : Jean Luc BARRAILLER (JLB) – Jean Marc DALLEMAGNE (JMD) - Pierre DESBORDES (DP) - Francis MALLARD (FM) - Didier THOMAS (DT) - Jean Marie THOMAS (JMT)

Aspirants administrateurs présents : Charles CALLEJA – Christine DE CLERCQ

Administrateurs excusés : René LAIGNIER (RL) – Christian MARCHAL (malade)

Administrateurs absents : Marcel BOUFFLET (MB) -– Gilbert ZINI

Ordre du Jour :

1) Approbation du compte-rendu du 30 sept 08
2) Composition du conseil d'administration
3) Dates et lieux du BGG 2009
4) Unités de gestion
5) Questions diverses

En préambule à la tenue de la réunion du conseil d'administration, le président tient à remercier Christine DE CLERCQ et Charles CALLEJA d'avoir accepté d'intégrer notre conseil d'administration en temps que « stagiaire » et rappelle que leur nomination effective sera soumise au vote des adhérents lors de la prochaine assemblée générale

1 – Approbation du compte-rendu du 13 sept 2008

Le trésorier fait remarquer que son nom a été oublié dans la liste des administrateurs présents.
Retour d'expérience / Expo chiens : le mot « Flop » sera remplacé par « succès mitigé ».
Après la prise en compte de ces 2 remarques, le .compte-rendu du CA du 13 sept 2008 est approuvé à l'unanimité.

2 – Composition du conseil d'administration

Le président lit en séance :

- la démission écrite de Jean-Jacques LEFORT
- une copie du mail de démission de Bernard HEQUET

Ces documents sont remis ensuite au secrétaire pour archives.

Le conseil d'administration est composé à ce jour par

- Président : Jean-Luc BARRAILLIER
- 1er vice-président : Gilbert ZINI
- 2e vice-président : Francis MALLARD
- Secrétaire : Jean-Marie THOMAS
- Trésorier : Pierre DESBORDES
- Administrateurs : Marcel BOUFFLET, Jean-Marc DALLEMAGNE, René LAIGNIER, Christian MARCHAL, Didier THOMAS
- Aspirants administrateurs : Charles CALLEJA, Christine DE CLERCQ

Le secrétaire adressera le PV de l'AG du 17/05/2008 ainsi que la nouvelle composition du CA à la sous-préfecture et à l'ANCGG.
Le secrétaire réactualisera la plaquette de présentation de l'AGGGVO en conséquence.

3 – Dates et lieux du BGG 2009

Les dates proposées par Didier THOMAS à la FICEVY pour occupation de la salle à GRISY les PLATRES sont acceptées hormis les 27 mars et 03 avril 2009, les cours prévus ces 2 dates se dérouleront à MARINES dans les locaux de la fédération départementale de la pêche. Le secrétaire réactualisera la plaquette BGG en conséquence.
Un trousseau de clefs de la maison de la nature et de la chasse a été remis au président ce jour. Ces clefs ont été données à Didier THOMAS qui les conservera durant toute la durée de la formation du BGG, elles seront à restituer début juin à la FICEVY.
René LAIGNIER indisponible la 1ère quinzaine de mars apportera ensuite son aide pour l'organisation du BGG.

4 – Unités de gestion

Un courrier relatif aux prélèvements de sanglier a été adressé, par la FICEVY, aux titulaires de plan de chasse sur l'UG de Carnelle. Ce courrier est conforme sur le fond à la décision de l'UG, mais sa forme est assez abrupte. Ce point sera débattu, le 19/12 avec le président AUBRY.
Adhérent de l'AGGGVO, M. LOUET a écrit à l'ANCGG concernant la taxe à l'hectare en indiquant l'absence de soutien de notre association. Ce point sera également évoqué le 19/12 lors de l'entrevue avec le président AUBRY.

Au 16/12/2008 sur le département, 959 sangliers ont été prélevés, soit 150 de plus par rapport à la même période 2007, soit environ 1000 à ce jour avec les cartons de prélèvement non retournés.
270 l'ont été dans le cadre du tir d'été, soit 40% de plus que l'an dernier.

D'après la FICEVY :

- le taux de prélèvement de l'espèce cerf est assez élevé par rapport à l'avancement de la saison de chasse. L'AGGGVO ne dispose pas actuellement de chiffres précis
- le taux de reproduction du chevreuil est nettement meilleur qu'en 2007, naissance gémellaire un peu partout même triple sans mortalité.

5 – Bulletin semestriel

Présentation du bulletin rédigé par le président qui remercie Christian MARCHAL pour la mise en page. Ce bulletin a été transmis par mail aux membres du CA, aucune remarque sur ce bulletin, y compris sur l'éditorial et l'hommage aux administrateurs sortants. Le président demande de relire ce bulletin pour relever les erreurs de frappe. Diffusion par mail et voie postale entre le 18 et 24 janvier 2009.
Le président demande également des articles pour le bulletin de juin :
- JMT sur collisions avec cartographie
- DT sur venaison (réservé)
- FM pourquoi pas
- GZ sur les chiens
- annonces
- Gilles MAIGNIEL (agriculteur /chasseur / membre du CDCFS)

6 – Questions diverses

Mise à 2x2 voies RD3016

Après la parution du bulletin de juin, le président a reçu un courrier de M. le maire d'Epinay Champlâtreux relatif aux actions de l'AGGGVO vis-à-vis de la mise à 2x2 voies de la RD3016. Le président a adressé une réponse à M. le maire pour clarifier la position de l'AGGGVO et la portée de ces actions. Le président a lu en séance la réponse faite. Cette démarche du président n'a appelé aucune remarque de la part des administrateurs.

Cotation des trophées

Jean-Luc BARRAILLIER et Jean-Marie THOMAS organiseront une demi-journée de cotation des trophées durant le 2e trimestre 2009 selon une date et un lieu à définir.

Animation Mairie de l'Isle Adam/Amis des forêts

Cette animation se déroulera le vendredi 06/02/2009 à 20h30

Date de la fête de la chasse et de la campagne 2010

29 et 30 mai 2010 à PRESLES. Le fond, la forme et la durée seront à débattre lors d'un prochain CA.

Envoi de courrier

Le président a envoyé un courrier à :

- M. Bernard André, adhérent de l'AGGGVO, pour lui souhaiter un prompt rétablissement suite à la chute d'une branche sur la tête.
- L'AD60 pour les soutenir dans leur épreuve suite au décès de leur président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Prochaine réunion, le jeudi 09 avril 2009, 19h30, à la mairie de BOUQUEVAL

Compte rendu de la 49e réunion du Conseil d'Administration

Le jeudi 09 avril 2009, les membres du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise se sont réunis à 19h30 à BOUQUEVAL, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRAILLER.

Administrateurs présents : Jean Luc BARRAILLER (JLB) – Marcel BOUFFLET (MB) - Pierre DESBORDES (DP) - Francis MALLARD (FM) - Christian MARCHAL (CM) - Didier THOMAS (DT) - Jean Marie THOMAS (JMT)

Aspirant administrateur présente : Christine DE CLERCQ (CD)

Administrateurs excusés : Jean Marc DALLEMAGNE (JMD) - René LAIGNIER (RL) – Gilbert ZINI (GZ)

Aspirant administrateur absent : Charles CALLEJA

Ordre du Jour :

6) 1) Approbation du compte-rendu du 18 décembre 08
7) 2) Point sur le BGG 2009
8) 3) Point sur adhérents et finances
9) 4) Préparation du prochain bulletin
10) 5) Fête de la chasse 2010
11) 6) Unités de gestion
12) 7) Questions diverses

1 – Approbation du compte-rendu du 13 sept 2008

Le .compte-rendu du CA du 18 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur le BGG 2009

Inscription de 10 candidats + 2 candidats pour le brevet option arc.
L'épreuve de tir se déroulera le samedi 25 avril à Gonesse et l'épreuve théorique le dimanche 7 juin à Grisy les Plâtres.
Etant donné le peu de candidats inscrits ces dernières années, la majorité des administrateurs optent pour une réduction du nombre de
séances de cours. Certains sujets seront traités plus succinctement.

3 – Point sur adhérents et finances

Au 31 décembre 2008, il y avait en caisse 5706.39€
A ce jour 45 membres ont adhéré ou renouvelé leur adhésion.

4 – Préparation assemblée générale

L'assemblée générale se déroulera le samedi 16 mai à partir de 18h00, à la salle Ficevy, à Grisy les Plâtres.
Le secrétaire enverra les convocations aux adhérents 2008 et 2009.
Le bilan des prélèvements de la saison 2008/2009 sera a récupéré auprès de la Ficevy et présenté aux membres présents en AG.
Pour le repas, Picardie Venaison ne donne pas une suite favorable du fait de son lieu éloigné (il a déménagé de Beauvais sur Compiègne).
Une demande sera faite par Christine au traiteur SALLIOT de l'Isle Adam pour 40 personnes.
Francis gérera la partie vin d'honneur pour 50/60 personnes et la partie couverts pour le repas du soir.
Le prix du repas du soir est fixé à 20€ avec le vin a acheté en sus.

5 – Préparation du prochain bulletin

Insérer l'activité des membres de l'AGGGVO depuis le début d'année
Edito / Comptage au phare / Courrier pb de clôture sur Champagne sur Oise / article sur le cerf par JLB
Carte collisions 2008 / CR CA et AG / article trophée / bilan prélevement par JMT
Article cynophilie par Robert DE CLERCQ
Article venaison par DT mais pour bulletin décembre

6 – Fête de la chasse 2010

Programmation pour le week-end du 29/30 mai 2010.
1 ou 2 journées ? : la majorité des membres souhaite que cette 2e édition de la fête de la chasse s'organise sur 2 jours avec toutefois
une organisation différente des manifestations afin que tout le monde puisse profiter de celles-ci.
Organisation de la messe de St Hubert, le samedi entre 9 et 10H : le président demande à l'abbé ROSE si c'est possible.
Meute de l'équipage des 3F pour la messe de St Hubert, et équipage de Bonnel le dimanche
Sponsor(s) à rechercher (Generalli ? avec Marcel)
Résoudre le problème de parking visiteurs (gare SNCF)
Dossier de presse à établir pour la fin de l'été (JLB)
Rétro planning à mettre en oeuvre
Présence de chiens courants à envisager (Kopov ?)

7 – Unités de gestion

Les différents administrateurs membres d'unités de gestion font le constat qu'ils n'ont pour la plupart pas reçu les dates de réunions et qu'ils ont reçus tardivement les informations nécessaires aux réunions.
Proposition de regrouper les réunions des unités de gestion de Montmorency et de l'Isle Adam.
La taxe à l'hectare boisée diminue sur Carnelle mais augmente sur Montmorency et Survilliers.
Le bracelet sanglier passe de 45 à 40€
Prélèvements grand gibier saison 2008/2009 :
- Sanglier : 1850
- Chevreuil : attribution 1201 réalisation 825
- Cerf : attribution 55 réalisation 45

8 – Questions diverses

Site internet:
Une mise à jour s'avère nécessaire. DT établit le mode d'emploi pour que plusieurs administrateurs puissent assurer cette mise à jour.

Journée chasse :
Une proposition de journée de chasse en forêt ouverte est à l'étude dans la région de SEDAN.

Journée nationale ANCGG à Dourdan :
Les régions du sud ont de grosses difficultés de gestion de l'espèce sanglier et des dégâts s'y afférant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Ordre du jour de la prochaine réunion :
1) approbation du CR de CA
2) Election du bureau
3) Soirée brame
4) Fête de la chasse 2010
5) Questions diverses

Prochaine réunion, le jeudi 04 juin 2009, 18h30, à la mairie de BOUQUEVAL

Compte rendu de l'Assemblée générale du 16 mai 2009

PROCES VERBAL
DE LA 11e ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
16 mai 2009 18h00 à GRISY les PLATRES

L'an deux mille neuf, le samedi 16 mai à 18h00, les membres de l'Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président Jean-Luc BARRAILLER et ont été invités à délibérer sur l'ordre du jour qui leur avait été remis, à savoir :

- Approbation compte-rendu AG2008
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Cotisations 2010
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Questions diverses

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le président remercie toutes les personnes présentes qui renouvellent avec fidélité leur adhésion annuelle et leur souhaite la bienvenue à tous. Il constate que quarante huit membres cotisant en 2009 sur soixante quatorze sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président excuse certains invités

- Monsieur DALLEMAGNE,
- La FICEVY et son Président,
- L'ONF,
- La DDEA

Le Président remercie :

- Monsieur Christian PERNEY, qui représente le "Rallye Trois Forêts", qui vient d'adhérer à l'AGGGVO,
- les administrateurs en charge du BGG et du bulletin semestriel,
- les administrateurs en charge de l'organisation administrative, financière et logistique de cette assemblée générale

Le président sollicite l'assemblée pour l'approbation du compte-rendu de l'AG 2008, après vote, le compte-rendu de l'AG2008 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité de l'année écoulée est effectué par le président :

- **17 et 18 mai 2008 :** nous avons fêté le 10e anniversaire de l'association par la Fête de la chasse et de la campagne à Presles. Nous avons enregistré environ 1000 visiteurs grâce au travail des administrateurs, de leurs épouses et des membres extérieurs ainsi qu'à la générosité des sponsors. Une nouvelle édition est programmée les 29 et 30 mai 2010 également à Presles.

- **Conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration se sont réunis 3 fois depuis la dernière assemblée générale (30/09/08, 18/12/08, 09/04/08) ce qui est conforme aux statuts. Tous les comptes-rendus sont inclus dans les bulletins semestriels afin d'apprécier le travail du conseil d'administration.

- **06 juin 2008 :** réunion avec le CG95 pour la création d'un passage faune de 25m de large sur RD 316 au lieu dit "la pompière", au sud de Luzarches.

- **01 juin 2008 :** BGG 2008
  11 candidats : 4 brevets OR dont 2 brevetés option arc, 6 brevets Argent et 1 échec.

- **13 juin 2008** : CDCFS recours plan de chasse grand gibier, petit gibier et nuisibles

- **Juillet / Août 2008 :** rédaction, mise en page du bulletin de septembre

- **30 août 2008 :** Participation de plusieurs administrateurs à la fête de la chasse à Compiègne

- **13 septembre 2008 :** participation du président et du secrétaire au stage de cotateur de trophée à Troyes

- **24 septembre 2008 :** Soirée écoute brame réservée aux institutionnels, aux membres du CA, aux propriétaires et à quelques personnes cooptées. Surveillance des places de brame, avec les moyens de l'AGGGVO, 1 à 2 fois / semaine tout au long du mois de septembre.

- **30 septembre 2008 :** conseil d'administration à Bouqueval

- **4 octobre 2008 :** participation au field du club du braque St Germain à Nerville la Forêt

- **06 octobre 2008 et 24 mars 2009 :** visite avec PNR de la clôture à Gascourt, celle-ci va être modifiée

- **20 octobre 2008 :** FICEVY participation à la mise en place des unités de gestion (UG)

- **27 octobre 2008 :** comité de pilotage sanglier en forêt de Montmorency

- **08 novembre 2008 :** participation à la messe de St Hubert à Senlis

- **04 novembre 2008** : participation au comité de gestion patrimoniale de la FD de Montmorency

- **24 novembre 2008** : participation au comité de gestion patrimoniale des FD de Carnelle et l'Isle Adam

- **Fin nov / Début Déc.** : rédaction du bulletin de janvier 2009

- **18 décembre 2008** : CDCFS en préfecture approbation SDGC

- **18 décembre 2008** : conseil d'administration à Grisy les Plâtres

- **19 décembre 2008** : RdV avec le président de la FICEVY M. AUBRY. Sujets abordés : taxe à l'hectare, problématique sanglier, coopération AGGGVO/FICEVY, actions en faveur des jeunes et divers

- **23 décembre 2008** : participation à la battue administrative en lisière du massif forestier de Montmorency

- **09 janvier 2009 :** comité de pilotage sanglier en forêt de Montmorency

- **22 janvier 2009 :** réunion au PNR OPDF pour la charte forestière

- **30 janvier et 24 février 2009 :** IKA lièvres

- **06 février 2009 :** conférence à l'Isle Adam présentation du cerf / sylviculture

- **12 février 2009 :** journée de chasse AGGGVO en forêt de Montmorency

- **20, 27 février et 6 mars 2009 :** Comptage CERF au phare

- **11 mars 2009** : IKA cerf en FD de Chantilly
- **18 mars 2009** : IKA cerf en FD d'Halatte
- **A partir du 06 mars jusqu'au l'examen du 07 juin 2009** : cours et examen du BGG
- **24 février 2009** : accompagnement chasse à courre avec le père ROSE en FD de Chantilly
- **13 mars 2009** : FICEVY bilan et perspectives chasse du GG
- **27 mars 2009** : AG FICEVY
- **1er avril 2009** : participation UG Carnelle / Chaumontel, l'Isle Adam, Montmorency, Val de Viosne et Vigny. Les administrateurs de l'AGGGVO sont présents dans la plupart des 11 UG du département et participent au comité restreint.
- **05 avril 2009** : chenil du rallye des 3F, évaluation de la classe d'âge des cerfs prélevés durant saison 2008/2009
- **avril 2009** : préparation plan de chasse cerf et chevreuil UG7
- **09 avril 2009** : CA AGGGVO à Bouqueval
- **22 avril 2009** : participation à l'expo trophées de FDC60
- **17 avril 2009** : participation au stage de l'AFMT à DIJON
- **28 avril 2009** : participation au CDCFS en préfecture plan de chasse GG
- **Séances de tir au sanglier courant**
  Un tarif a été négocié auprès du stand de ball-trap de Gonesse pour les adhérents de l'AGGGVO. Sur présentation de la carte d'adhérent de l'AGGGVO le tarif horaire est de 25€ (contre 35€ pour les non adhérents).

Le président indique que ce compte-rendu est pratiquement exhaustif et fait procéder au vote : **le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.**

Dans les mois à venir, l'AGGGVO va travailler sur :

- • la rédaction du bulletin de juin 2009 qui Sera disponible avant le 01 juillet,
- • l'examen final du BGG prévu le 07 juin,
- • le CDCFS prévu le jeudi 04 juin en préfecture,
- • le CA de l'AGGGVO prévu le 04 juin au soir à Bouqueval,
- • la préparation de la 2 ème édition de la fête de chasse et de la campagne à Presles prévue les 29 et 30 mai 2010,
- • la soirée brame du mercredi 23 septembre 2009,
- • etc.

Le président rappelle toute l'importance du bulletin tant vis-à-vis des adhérents que « du monde extérieur ». Il s'agit d'une véritable vitrine qu'il convient d'améliorer pour se faire connaître et renforcer la crédibilité de l'AGGGVO.

Le président fait donc appel aux rédacteurs pour diversifier les articles.

RAPPORT FINANCIER

Le président remercie Pierre DESBORDES pour la gestion du budget au sein de l'association et lui laisse la parole afin de présenter le rapport financier.
Le Président témoigne aussi de la reconnaissance de l'AGGGVO à l'égard de B HEQUET qui, aux côtés du trésorier a établi ce rapport financier.

RESULTATS DU 01/01/2008 au 31/12/2008

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS		**PRESTATIONS et VENTES**	
		Vente livres et CD	352,00
Fête de la chasse	356,92	Abonnements revue	950,00
Livres BGG		Pin's et autocollants	168,00
CD révision BGG			
Réception AG + Expo	179,50		
Services extérieurs		**Subvention**	
Location stand de tir	225,00	Conseil Général + FICEVY	2380,00
Location salle			
Abonnements revue	950,00		
Inscriptions BGG	284,00		
Autres charges de gestion courante		**Produits de gestion courante**	
Assurance	189,27	Cotisations	1589,00
Frais postaux + papeterie	500,33	Inscriptions BGG	326,00
Cotisation	455,00		
Variation de stock		Variation de stock	860,00
Excédent	3484,98		
TOTAL	**6625,00**		**6625 ,00**

ACTIF		PASSIF	
Stocks	1771,00	Report à nouveau	3992,41
Banque	5706,39	Excédent	3484,98
Total actif	***7477,39***	***Total passif***	***7477,39***

Budget prévisionnel 2009

CHARGES		PRODUITS	
ACHATS		**PRESTATIONS et VENTES**	
		Vente livres et CD	300,00
		Abonnements revue	1000,00
Réception AG + Expo	200,00		
Services extérieurs		**Subvention**	
Location stand de tir	300,00		
Location salle			
Abonnements revue	1100,00		
Inscriptions BGG	200,00		
Autres charges de gestion courante		**Produits de gestion courante**	
Assurance	200,00	Cotisations	1500,00
Frais postaux + papeterie	500,00	Inscriptions BGG	500,00
Cotisation	500,00	Pin's	1000,00
Provision fête de la chasse	1300,00		
TOTAL	**4300,00**		**4300,00**

Sans question de l'assemblée, le président fait procéder au vote : **le rapport financier est approuvé à l'unanimité**.

CREATION D'UNE NOUVELLE COTISATION

La création d'une cotisation « Couple » a été soumise au conseil d'administration au cours de l'année 2008. Le conseil d'administration a jugé cette proposition intéressante, c'est pourquoi celle-ci vous est aujourd'hui soumise :

- cotisation annuelle 20€ (inchangée)

- cotisation annuelle garde, louvetier, jeune chasseur et conducteur de chien de sang 8€ (inchangée)
- **cotisation annuelle couple 25€**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'assemblée.

Ces cotisations seront applicables en2010.
Le président insiste sur le fait que chaque adhérent, ici, présent doit solliciter de nouvelles adhésions pour que l'AGGGVO soit plus pertinente et puisse aux travers de ses adhérents de plus en plus nombreux être un véritable lien entre les territoires et les institutions de toute nature.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat de Marcel BOUFFLET, Pierre DESBORDES et Didier THOMAS est arrivé à échéance. Les 3 candidats sortants sont candidat à leur succession.
Le président fait procéder au vote pour chaque administrateur sortant :

- Marcel BOUFFLET est réélu à l'unanimité
- Pierre DESBORDES est réélu à l'unanimité
- Didier THOMAS est réélu à l'unanimité

Bernard HEQUET et Jean-Jacques LEFORT ont souhaité en 2008 quitter, pour des raisons personnelles, le conseil d'administration. Le président leur rend honneur et propose à l'assemblée de les nommer membres d'honneur de l'AGGGVO, l'assemblée approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour remplacer ces deux administrateurs, Christine DE CLERCQ et Charles CALLEJA ont été cooptés administrateur stagiaire et ont suivi les trois derniers conseils d'administration. Chacun des deux administrateurs se présente devant l'assemblée et expose leurs aspirations à intégrer le conseil d'administration ; Le président soumet les candidatures à l'assemblée et fait procéder au vote :

- Christine DE CLERCQ est élu à l'unanimité
- Charles CALLEJA est élu à l'unanimité

Le président indique que le 1er vice-président Gilbert ZINI et son épouse Christine vont quitter la région parisienne pour s'installer sur TOULON. Le président remercie Gilbert pour le travail assuré au sein du conseil d'administration et principalement dans l'organisation du BGG. Jean-Michel HARMAND remercie Christine ZINI pour le travail fourni durant ces mandats de secrétaire de l'AGGGVO.

SUJETS ET QUESTIONS DIVERS

Organisation d'une journée de chasse dans les Ardennes, le week-end du 31 octobre / 1er novembre 2009, au prix de 100€ hors hébergement, nombre de chasseurs limité à quinze. Information des adhérents par mail et bulletin de juin.

Information donnée à l'assemblée concernant l'organisation de messe de St Hubert, l'une à Bouqueval et l'autre au Plessis Gassot, les dates seront précisées ultérieurement.
Celle du "Rallye Trois Forêts" aura lieu le samedi 07 novembre 2009 à 10h00 au château d'Ognon. Elle sera suivi d'un laisser courre en Halatte.

Intervention de Mme PILLIOT MARTINI concernant un courrier reçu quelques jours plus tôt de la DDEA et qui évoque le tir de nuit par les lieutenants de louveterie. Le président apporte les précisions nécessaires concernant cette mesure en relation avec l'augmentation des surfaces détruites par les sangliers dans le Val d'Oise.

Intervention de MM CLERMONTE et HARMAND sur l'examen du BGG : ils souhaiteraient que des mesures soient prises pour inciter les jeunes chasseurs à passer rapidement le BGG après l'examen de permis de chasse. Le président est tout à fait d'accord avec la proposition faite et indique que le nécessaire doit être fait au niveau de la fédération déjà très réceptive aux actions en faveur des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, le président remercie de nouveau toute l'assemblée et clôt l'assemblée générale en invitant toute l'assemblée au verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h25.

Le Président	Le Secrétaire
Jean-Luc BARRAILLIER	Jean-Marie THOMAS

Recensement de la grande faune grâce aux indices nocturnes d'abondance

L'AGGGVO, après avoir recueilli l'avis de la FICEVY, a lancé une véritable politique pour tendre vers les suivis les plus précis possible des populations de cervidés dans le département du Val d'Oise en relation avec nos collègues picards qui partagent les mêmes animaux que nous (voir le bulletin de l'AGGGVO n° 15 de juin 2005).

Au lancement de ces opérations au début 2000, l'AGGGVO s'est donnée comme objectifs :

- de renforcer une population de cerfs en régression à la fin de la précédente décennie suite aux coupes sombres des effectifs dans les populations isariennes,
- de préserver une espèce bio indicatrice majeure pour nos forêts, donc absolument nécessaire pour la sauvegarde d'une chasse la plus naturelle possible,
- de tenter de rester en adéquation entre les effectifs et les prélèvements afin de ne pas gérer la population en dents de scie. Il s'agit là du point le plus délicat.

© Christian Marchal

L'AGGGVO s'est donc engagée résolument sur plusieurs pistes :

- le recensement au brame,
- les indices nocturnes d'abondance qui permettent aussi d'apprécier le niveau des populations des autres espèces gibier,
- sans revenir dans le détail sur les autres actions complémentaires (braconnage, collisions, habitats…).

Initiés en 2003 et 2004, ces recensements recoupés avec les informations du terrain, parfois encore trop parcimonieuses en privé, permettent d'apprécier l'évolution des populations sans pouvoir en déterminer ni le nombre, ni la densité aux 100 hectares. Seules des tendances (à la hausse, en baisse ou stable) se dégagent.

Une chose est certaine, la population de cervidés à l'échelle du grand massif cantilien qui couvre le Val d'Oise est en hausse (de l'A1 à la forêt de Carnelle/l'Isle Adam en passant par la plaine de France et le domaine de l'Institut de France soit environ 10000 hectares).
Dans le 95, les dégâts de cervidés sont en hausse mais demeurent localisés. Ils ne concernent que les assolements agricoles. Une politique contractuelle de prévention des dégâts grâce aux clôtures en coordination avec la FICEVY, les chasseurs locaux et les agriculteurs devraient permettre de trouver des solutions adaptées aux conditions locales.
A ce jour et à notre connaissance, les dégâts forestiers restent minimes et très localisés.

Malheureusement des phénomènes de concentrations apparaissent en périphérie du massif de Chantilly dans sa partie essentiellement picarde (Avilly et Survilliers) et concentrent tous les antagonismes entre :

- agriculteurs, forestier et chasseurs,
- entre régulation drastique et saine gestion…

Il s'agit là de deux points noirs qui doivent être règlés localement par les acteurs locaux mais qui ne doivent pas être généralisés à l'échelle du grand massif cantilien.

© Christian Marchal

Toutefois, notre vigilance doit être permanente pour qu'une adéquation raisonnable existe entre habitats/populations de grands animaux (cerf, chevreuil sans oublier le sanglier qui en grande quantité peut bouleverser l'équilibre forestier).

Pour cette raison le 16 janvier 2009, l'AGGGVO invitée par le PNR OPdF qui couvre la plus grande partie de l'aire de répartition du cerf élaphe de notre département, a indiqué que cet équilibre devait être examiné avec minutie et sans aucun sectarisme d'aucune des parties dans le cadre de la charte forestière territoriale.

L'AGGGVO va donc préparer une synthèse de la documentation qui traite de l'équilibre sylvo cynégétique, s'appuyant en particulier sur les publications de l'ONF, de l'ONCFS, de l'INRA/CEMAGREF, du CRPF…qui démontrent que la sylviculture n'est pas en contradiction avec la présence des grands animaux. Ce document sera publié durant l'été 2009.

Les tableaux joints en annexe font ressortir les éléments suivants :

*** - le cerf** a été contacté sur l'ensemble des sept circuits. Cette situation constitue une première. De plus, la moyenne des trois sorties est la plus élevée depuis l'instauration de ces recensements allant dans le même sens que l'écoute au brame et nos observations permanentes de terrain ;

- **- le chevreuil** se porte mal même si les résultats des recensements semblent dire le contraire !

L'AGGGVO demande avec insistance :

- un suivi précis sur la durée de cette espèce sur quelques territoires de référence, en particulier en forêt domaniale (des IKA avait été initiés par l'ONF sur le massif de Carnelle),
- un prélèvement adapté tenant compte de la biologie de l'espèce avec l'instauration d'un bracelet différencié adulte/chevrillard.

*** - le sanglier** a été rencontré très loin des grands massifs forestiers en train de vermiller en plaine….
La moyenne des trois sorties produit le chiffre la plus élevé au cours de ces cinq dernières années.

*** - le renard** continue de progresser,

*** - le lièvre** semble en régression….

Jean-Luc BARRAILLER.

RECENSEMENTS DES CERFS AUX PHARES DANS LE VAL D'OISE.

date	05/03/04		11/03/05		11/03/05		18/03/05		18/03/05		24/02/06		24/02/06		03/03/06		03/03/06		10/03/06		10/03/06	
longueur ika	26,90	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika
cerf	**21**	**0,781**	**13**	**0,483**	**28**	**0,780**	**20**	**0,743**	**20**	**0,557**	**4**	**0,149**	**18**	**0,502**	**15**	**0,558**	**22**	**0,613**	**32**	**1,190**	**67**	**1,867**
chevreuil	23	0,855	24	0,892	29	0,808	3	0,112	3	0,084	15	0,558	24	0,669	10	0,372	12	0,334	14	0,520	14	0,390
sanglier	0	0,000	4	0,149	8	0,223	1	0,037	1	0,028	3	0,112	3	0,084	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000
lapin	30	1,115	72	2,677	128	3,566	27	1,004	40	1,115	93	3,457	175	4,876	89	3,309	137	3,817	94	3,494	187	5,210
lièvre	48	1,784	62	2,305	62	1,728	16	0,595	16	0,446	44	1,636	44	1,226	43	1,599	43	1,198	60	2,230	63	1,755
renard	7	0,260	16	0,595	17	0,474	4	0,149	4	0,111	12	0,446	16	0,446	6	0,223	12	0,334	17	0,632	22	0,613
fouine	0	0,000	1	0,037	1	0,028	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000
bécasse	13	0,483	21	0,781	21	0,585	4	0,149	4	0,111	20	0,743	20	0,557	22	0,818	22	0,613	30	1,115	30	0,836
perdrix grise	24	0,892	38	1,413	40	1,115	2	0,074	2	0,056	10	0,372	10	0,279	2	0,074	2	0,056	13	0,483	15	0,418
vanneau huppé	0	0,000	17	0,632	17	0,474	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000
pluvier doré	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	3	0,112	3	0,084	11	0,409	11	0,306

surface éclairée	26,31	0,4	**1052**
surface éclairée	35,89	0,4	**1436**

date	23/02/07		23/02/07		02/03/07		02/03/07		09/03/07		09/03/07		22/02/08		22/02/08		29/02/08		29/02/08		07/03/08		07/03/08	
longueur ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika
cerf	**37**	**1,375**	**66**	**1,839**	**23**	**0,855**	**46**	**1,282**	**34**	**1,264**	**83**	**2,313**	**10**	**0,372**	**20**	**0,557**	**14**	**0,520**	**45**	**1,254**	**91**	**3,383**	**97**	**2,703**
chevreuil	14	0,520	17	0,474	15	0,558	23	0,641	8	0,297	10	0,279	8	0,297	8	0,223	0	0,000	0	0,000	4	0,149	4	0,111
sanglier	0	0,000	4	0,111	5	0,186	6	0,167	10	0,372	18	0,502	0	0,000	0	0,000	7	0,260	7	0,195	0	0,000	0	0,000
lapin	99	3,680	196	5,461	90	3,346	188	5,238	85	3,160	149	4,152	146	5,428	231	6,436	159	5,911	246	6,854	115	4,275	174	4,848
lièvre	73	2,714	79	2,201	51	1,896	55	1,532	43	1,599	48	1,337	89	3,309	94	2,619	105	3,903	116	3,232	64	2,379	73	2,034
renard	11	0,409	13	0,362	14	0,520	15	0,418	18	0,669	18	0,502	14	0,520	19	0,529	16	0,595	21	0,585	19	0,706	22	0,613
fouine	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	1	0,037	1	0,028	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000
bécasse	21	0,781	21	0,585	6	0,223	6	0,167	3	0,112	3	0,084	15	0,558	16	0,446	11	0,409	13	0,362	1	0,037	1	0,028
perdrix grise	2	0,074	2	0,056	4	0,149	4	0,111	2	0,074	2	0,056	2	0,074	2	0,056	2	0,074	2	0,056	10	0,372	10	0,279
vanneau huppé	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	4	0,149	4	0,111	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000
pluvier doré	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000

date	20/02/09		20/02/09		27/02/09		27/02/09		06/03/09		06/03/09	
longueur ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika	26,90	ika	35,89	ika
cerf	**35**	**1,301**	**74**	**2,062**	**36**	**1,338**	**54**	**1,505**	**62**	**2,305**	**113**	**3,149**
chevreuil	8	0,297	8	0,223	11	0,409	16	0,446	11	0,409	14	0,390
sanglier	0	0,000	5	0,139	11	0,409	12	0,334	10	0,372	10	0,279
lapin	115	4,275	154	4,291	98	3,643	141	3,929	97	3,606	121	3,371
lièvre	31	1,152	32	0,892	39	1,450	40	1,115	31	1,152	34	0,947
renard	29	1,078	31	0,864	25	0,929	28	0,780	18	0,669	21	0,585
fouine	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000	2	0,074	2	0,056
bécasse	6	0,223	6	0,167	13	0,483	13	0,362	1	0,037	1	0,028
perdrix grise	3	0,112	3	0,084	0	0,000	0	0,000	8	0,297	8	0,223
vanneau huppé	7	0,260	7	0,195	0	0,000	0	0,000	1	0,037	1	0,028
pluvier doré	12	0,446	12	0,334	0	0,000	0	0,000	0	0,000	0	0,000

cerf	1er	2 ème	3 ème	total	moyenne
2005	28	20		48	24,00
2006	18	22	67	107	35,67
2007	66	46	83	195	65,00
2008	20	45	97	162	54,00
2009	74	54	113	241	80,33

chevreuil	1er	2 ème	3 ème	total	moy
2005	29	3		32	16,00
2006	24	12	14	50	16,67
2007	17	23	10	50	16,67
2008	8	0	4	12	4,00
2009	8	16	14	38	12,67

sanglier	1er	2 ème	3 ème	total	moyenne
2005	8	1		9	4,50
2006	3	0	0	3	1,00
2007	4	6	18	28	9,33
2008	0	7	0	7	2,33
2009	5	12	10	27	9,00

lièvre	1er	2 ème	3 ème	total	moy
2005	62	16		78	39,00
2006	44	43	63	150	50,00
2007	79	55	48	182	60,67
2008	94	116	73	283	94,33
2009	32	40	34	106	35,33

renard	1er	2 ème	3 ème	total	moy
2005	17	4		21	10,50
2006	16	12	22	50	16,67
2007	13	15	18	46	15,33
2008	19	21	22	62	20,67
2009	31	28	21	80	26,67

Equipage de grande vénerie du cerf
Bilan de la saison 2008-2009 équipage « Rallye Trois Forêts »

Pour mémoire, cet équipage découple en Chantilly, en Ermenonville et en Halatte tous les mardis et samedis (pour le rendez vous appeler le matin du laisser courre au 03.44.54.20.90).

Cet équipage découple une à deux fois dans le Val d'Oise sur le domaine de l'Institut de France (forêt de Chantilly) ; parfois, des chasses au long cours lancées dans l'Oise s'achèvent dans notre département…

L'équipage « Rallye Trois Forêts » a renoué cette année avec son habitude du passé, de rapprocher en fin de saison les trophées des cerfs pris avec leur mâchoire afin de déterminer le plus précisément possible leur âge .
Cette expertise a été réalisée par Monsieur Guy Bonnet.

Le tableau ci-joint détaille les résultats et donne des informations complémentaires sur les tranches d'âge des animaux courus.
Sur 29 prises effectives, 22 (soit 76%) ont été réalisées sur des jeunes ou des adolescents (de daguet à 4éme tête inclus). On notera la présence de 6 daguets représentant à eux seuls 20% des prélèvements.
Les 7 autres concernent des adultes de 5ème tête et plus (soit 24%) et représentent par rapport à la superficie du territoire de chasse (proche de 15000ha) une proportion de un cerf adulte pour 2150 ha. Parmi ceux-ci un seul à plus de 8ans (estimé à 9/10 ème tête), ce qui est très peu ; cette classe d'âge semble sous représentée au sein des massifs…..

Par rapport à la qualité des trophées, l'ensemble est assez moyen , majoritairement des jeunes à pointes ou à petites Fourches ; à l'exception de 2 grands daguets aux perches d'environ 40cm, d'une troisième et d'une quatrième tête à doubles empaumures.
Sur les 7 cerfs de plus de 5ème tête, 5 portent des doubles empaumures, l'ensemble est assez moyen avec trois jolis douze cors parmi eux. Seul l'animal de plus de 8ème tête, très massif à la base de ses bois (meules de 32cm) peut-être considéré comme un trophée de récolte.

En comparant le tableau des prises avec celui des animaux chassés lors des 55 sorties de l'équipage, on notera une similitude très forte entre les résultats. Ainsi, 71% des chasses se sont déroulées sur des jeunes ou des adolescents et 29% sur des animaux plus âgés !
Le caractère aléatoire du choix de l'animal par les chiens lors de l'attaque semble cette année refléter parfaitement la proportion des classes d'âge présentes au sein du cheptel.
On notera également que la moyenne des prises par rapport au nombre de sorties est de 54,5% soit un peu plus d'une chasse sur deux (on notera les conditions climatiques très rigoureuses de cet hiver compliquent souvent le déroulement de ce mode de chasse et les prises).

Christian PERNEY.

Grand merci à Christian et à l'équipage pour cet article. Au fil du temps une véritable relation de confiance et d'amitié se sont établies avec l'AGGGVO.

EQUIPAGE « TROIS FORETS » vénerie du cerf Saison de chasse 2007 - 2008

massif	Halatte	Ermenonville	Chantilly côté 60	Chantilly côté 95	total		
attributions	15	11	16	2	**44**		
réalisations							
daguet	**3**	**1**	**2**	**0**	**6**	20,69%	jeune
2ème tête	**3**	**1**	**3**	**0**	**7**	24,14%	subadulte
3ème tête	**1**	**2**	**1**	**0**	**4**	13,79%	subadulte
4ème tête	**2**	**0**	**3**	**0**	**5**	17,24%	subadulte
5ème tête	**0**	**1**	**1**	**1**	**3**	10,34%	subadulte
6ème tête	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0,00%	adulte
7ème tête	**1**	**1**	**1**	**0**	**3**	10,34%	adulte
8ème tête	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0,00%	adulte
9ème tête	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0,00%	adulte
10ème tête et plus	**1**	**0**	**0**	**0**	**1**	3,45%	cerf d'age
réalisés uniquement par E3F	**11**	**6**	**11**	**1**	**29**	100,00%	
graciés E3F	0	0	1	0	**1**		
réalisés chasse à tir ou accidents	0	1	2	1	**4**		
totaux	**0**	**1**	**3**	**1**	**5**		

massif	Halatte	Ermenonville	Chantilly côté 60	Chantilly côté 95	total
attributions	15	11	16	2	**44**
réalisés E3F	**11**	**6**	**11**	**1**	**29**
réalisés E3F en pourcentage	73,33%	54,55%	68,75%	50,00%	**65,91%**
réalisés chasse à tir ou accidents	**0**	**1**	**2**	**1**	**4**
réalisés chasse à tir ou accidents	0,00%	9,09%	12,50%	50,00%	**9,09%**
totaux réalisés graciés exclus	**11**	**7**	**13**	**2**	**33**
totaux réalisés en pourcentage	73,33%	63,64%	81,25%	100,00%	**75,00%**

par massif réellement réalisés	Halatte	Ermenonville	Chantilly côté 60	Chantilly côté 95	total
attributions	15	11	16	2	44
daguet	3	1	2	0	6
	27,27%	16,67%	18,18%	0,00%	20,69%
subadulte jusqu'à 5ème tête	6	4	8	1	19
	54,55%	66,67%	72,73%	100,00%	65,52%
adulte jusqu'à 9ème tête	1	1	1	0	3
	9,09%	16,67%	9,09%	0,00%	10,34%
au-delà de 9ème tête	1	0	0	0	1
	9,09%	0,00%	0,00%	0,00%	3,45%
total	11	6	11	1	29
total en %	37,93%	20,69%	37,93%	3,45%	100,00%

pour les trois massifs	animaux chassés
chassés pris ou non	55
daguet	12
	21,82%
subadulte jusqu'à 5ème tête	27
	49,09%
adulte jusqu'à 9ème tête	15
	27,27%
au-delà de 9ème tête	1
	1,82%
total	55
total en %	100,00%

nombre de laisser - courres	55
nombre animaux chassés (*)	55
pris réellement	29
taux de prises	52,73%

Les prises du "Rallye Trois Forêts" saison 2008-2009 classées par âge.

Cerf attaqué dans le Val d'Oise et pris en Chantilly le 2 décembre 2008.

Compte rendu de l'assemblée générale de le FICEVY
Le 27 mars 2009 à Rambouillet

Pour information, le bilan de la saison 2008-2009 se dresse ainsi :

espèces	attribués	réalisés	% réalisation
cerf	55	45	82,00%
chevreuil	1201	868	72,00%
sanglier	sans objet	1952	sans objet

Pour mémoire, les réalisations des saisons écoulées se déclinaient ainsi :

espèces	2007	2006	2005	2004
cerf	24	29	26	18
chevreuil	932	1073	1088	1094
sanglier	1689	1666	1453	1327

Pour information, les attributions pour la saison 2009-2010 sont les suivantes :

espèces	demandés	attribués
cerf	92	77
chevreuil	Inconnu	1027

Pour le cerf, la population départementale est certainement inférieure à 200 individus…..
En CDCFS, l'AGGGVO par l'intermédiaire, de Jean Marie THOMAS s'est opposé à l'attribution de deux animaux sur le massif de l'Isle Adam où seuls des animaux erratiques et en très faible nombre sont parfois contactés.
Après discussion, une seule attribution a été accordée par l'autorité préfectorale.
De telles attributions vont à l'encontre de la notion de gestion des espèces puisque l'on se situe plutôt dans un contexte d'éradication contraire à la préservation de la biodiversité et du rétablissement des continuités écologiques inter massifs.

Dégâts :

	campagne agricole 2007	campagne agricole2008
Superficies détruites FICEVY	929 hectares	850 hectares
Superficies détruites 95	268 hectares	327 hectares
Coût total des dégâts 95 (1)	348 781€	235 770€
Nombre exploitations touchées (1)	99	126
Moyenne dégâts par exploitation	3523€	1871€

(1) extrait du quatre pages édité par la FICEVY en début d'année civile

Le département du Val d'Oise prélève environ 10 sangliers aux 100 hectares, soit deux fois plus que la norme tolérée pour que les dégâts soient qualifiés « acceptables ».
Au cours de la campagne 2008, seul le département du Val d'Oise a continué à voir les superficies détruites croître contrairement à l'Essonne et aux Yvelines.
Le coût des dégâts a régressé en 2008 du fait de la baisse du prix des denrées.
Les dégâts sur les céréales paille ont fortement chuté ; en revanche, ceux sur les maïs ont augmenté sensiblement.
Entre 2007 et 2008, sur les six premières exploitations les plus lourdement impactées par les dégâts à l'échelle du département, quatre sont les mêmes. Ces secteurs correspondent bien à la définition de points noirs.
Grâce à l'action des chasseurs appuyés par la FICEVY et aux agriculteurs, des clôtures ont été posées dans ces secteurs. Malheureusement, des dégradations ont été commises sur ces clôtures y compris par la profession agricole (voir débats au CDCFS du 28 avril 2009)…..
La FICEVY applique dorénavant en plus de l'abattement systématique de 5%, des abattements sur certains dossiers litigieux où visiblement une inaction « volontaire » a engendré des dégâts exagérés. Ces abattements peuvent aller jusqu'à 30 voire 40%.
Il semblerait que la clôture posée dans la plaine alluviale de l'Oise à la hauteur de l'Abbaye de Royaumont ait eu pour effet de renvoyer les sangliers au nord, limitant de facto les mouvements vers le sud en direction du massif de Carnelle. Il a en découlé des dégâts excessifs dans le secteur de Gouvieux et Précy-sur-Oise et une baisse des tableaux sur certains territoires du massif…
Depuis le début de l'année 2009, **les estimateurs sont très sollicités** pour des dégâts commis aux semis de céréales d'hiver et actuellement aux semis de mais. L'absence de fruits forestiers, la recherche de protéines animales après un hiver rigoureux, une reproduction différée et l'absence d'un agrainage dissuasif systématique durant les périodes de sensibilité des cultures alors que le SDGC l'y autorise depuis sa publication fin mars (annoncé en AG FICEVY) sont autant de facteurs aggravants qui se cumulent…

Les unités de gestion (UG) et la taxe à l'hectare :

Sur demande de la FICEVY, l'AGGGVO siège dans la plupart des comités restreints des Unités de Gestion 95.
Ces UG sont des instances de concertation qui collent au plus près du terrain, réunissant tous les acteurs. Elles débattent de tout et ne s'intéressent pas seulement au grand gibier. Elles sont définies par bassins cynégétiques dont les limites (plus ou moins étanches effet continuités écologiques oblige) s'appuient sur des axes de communication, des rivières et de l'habitat.

UG	Site	Représentant	Taxe 2008	Taxe 2009
1	Montreuil sur Epte		0€	0€
2	Villers en Arthies		0€	0€
3	Vigny	R LAIGNIER	0€	0€
4	Hautil		3,60€	0,90€
5	Vallée de la Viosne	R LAIGNIER	4,80€	2,80€
6	Centre Val d'Oise	D THOMAS	5,10€	2,20€
7	Carnelle Chaumontel	JL BARRAILLER	24,10€	11,40€
8	Isle Adam	P DESBORDES	3,40€	1,70€
9	Montmorency	C MARCHAL	4,40€	8,90€
10	Plaine de France	F MALLARD	0€	0€
11	Survilliers	JL BARRAILLER	44,10€	57,10€

Détail des UG 95/78 et de la taxe à l'hectare payable pour la saison 2008-2009

A l'échelle du département, seules deux UG voient la taxe à l'hectare augmenter.
En comparant l'Essonne et le Val d'Oise assez similaires par leur superficie, par leurs milieux que par le nombre de leurs chasseurs, il est souligné qu'une seule UG est soumise à la taxe à l'hectare dans le 91 en raison des descentes de cervidés du massif de Rambouillet contre 7 dans le 95….
La taxe à l'hectare s'appuie à la fois sur le réalisé (2008) et sur le prévisionnel (2009) d'où de nombreuses incompréhensions de la part des chasseurs.
Face à ce constat, l'AGGGVO a demandé à notre collègue et ami Jean -Marc DALLEMAGNE, administrateur de l'association mais aussi Vice Président de la FICEVY, qu'une nouvelle explication plus didactique soit donnée aux chasseurs au moment de la remise des bracelets 2009-2010 pour tenter de limiter au strict minimum les discussions sans fin sur ce sujet….A suivre donc.
L'AGGGVO reviendra si nécessaire sur ce calcul dans un prochain bulletin.
La taxe à l'hectare demeure une équation à trois inconnues, difficile à gérer mais nécessaire pour ne pas mettre la FICEVY en situation de non paiement. Ces trois variables sont :

- le prix des denrées,
- le rendement,
- les surfaces détruites.

Ces trois données obligent la FICEVY à faire des provisions pour pallier la ou les dérives d'une de ces trois composantes au cours de la saison de chasse suivante…

Prix des bracelets :

CE2 (>10 pointes)	350€
CEM et CE1 (< ou =10 pointes)	250€
daguet	220€
Biche	220€
JCB	180€
Chevreuil	22€

La volonté de renforcer la recherche au sang avec un bracelet de remplacement quand la recherche est couronnée de succès

Sanglier :

Le dispositif de marquage passe de 45€ à 40€.
Les modalités de tir avant l'ouverture générale demeurent les mêmes que celles de la saison écoulée :

- à partir du 01 juin, à poste fixe en plaine uniquement,
- à partir du 15 août, battues possibles dans les maïs.
-

Un rappel, le SDGC n'autorise le tir à balles que sur des territoires boisés dont la superficie est >5 hectares.
En cas de prolongation en mars, le régime applicable aux louvetiers se décline aussi pour les territoires qui bénéficient de cette autorisation à savoir la non apposition du dispositif de marquage.
L'agrainage en ligne diffus peut être fait sur les massifs boisés de plus de 100 hectares (réunion de plusieurs territoires pour atteindre le seuil) entre le 1er mars et le 30 septembre après déclaration sur un formulaire spécifique auprès de la DDEA et de la FICEVY.

Ticket de transport :

Une nouvelle disposition légale supprime le ticket transport de la venaison pour les espèces gibier soumis à plan de chasse pour les porteurs du permis de chasser. En revanche, il demeure pour les non titulaires.

Cotisations :

La cotisation fédérale est fixée à 68€ pour la saison 2009-2010 (soit une baisse de 3,5% par rapport à l'an passé).
Pour favoriser, l'arrivée de jeunes permis, elle fixée à 34€.
Le timbre grand gibier départemental demeure figé à 25€.
Entre les saisons 2007-2008 et 2008-2009, une baisse de 3,5% des porteurs de permis a été enregistrée en FICEVY….
Une nouvelle disposition légale a vu le jour : un prix unique pour le permis national fixé à 95€ et la suppression de la sur cotisation départementale par le truchement du timbre grand gibier départemental. Dorénavant, seul le timbre grand gibier national devra être acquitté d'où un manque à gagner pour la FICEVY avec une répercussion sur la taxe à l'hectare du fait de la baisse des recettes….
Grâce au lobbying du Président AUBRY, la réversion du timbre grand gibier demeure identique à l'an passé (précédemment la mutualisation se faisait au niveau de la FICEVY dorénavant le reversement se fait sur les trois départements).

NB : L'AGGGVO remercie pour la relecture attentive de cet article Ronan Tabourel, technicien de la FICEVY pour le Val d'Oise, toujours disponible et attentionné à nos sollicitations.

95 - Evolution Attribution/Prélèvement CERF

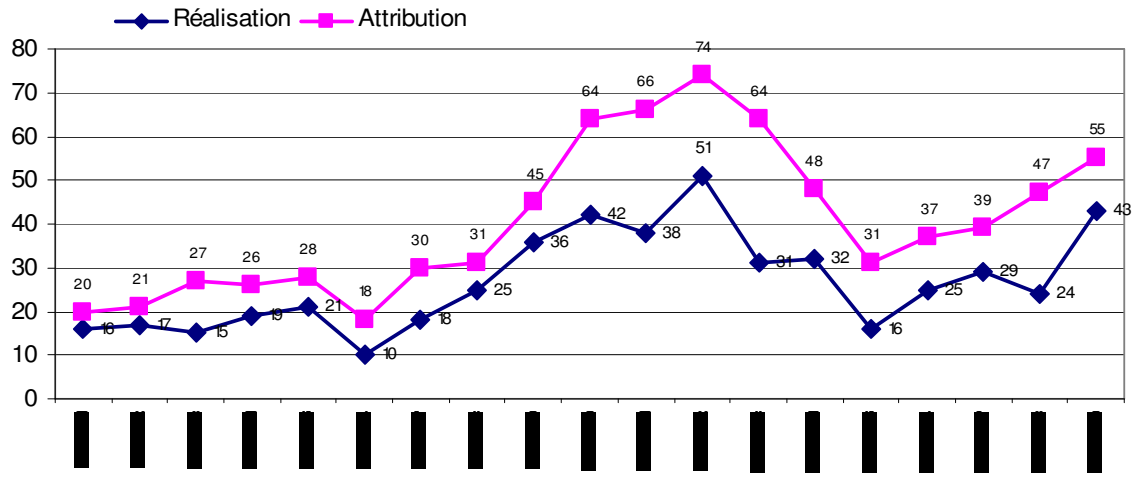

95 - Pourcentage de réalisation du plan de chasse CERF

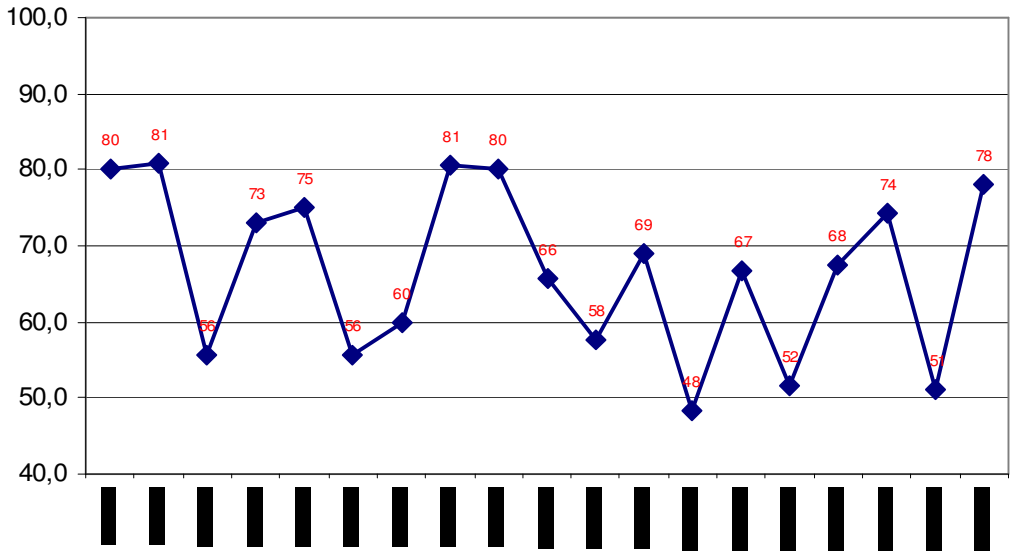

95 - Evolution Attribution/Prélèvement CHEVREUIL

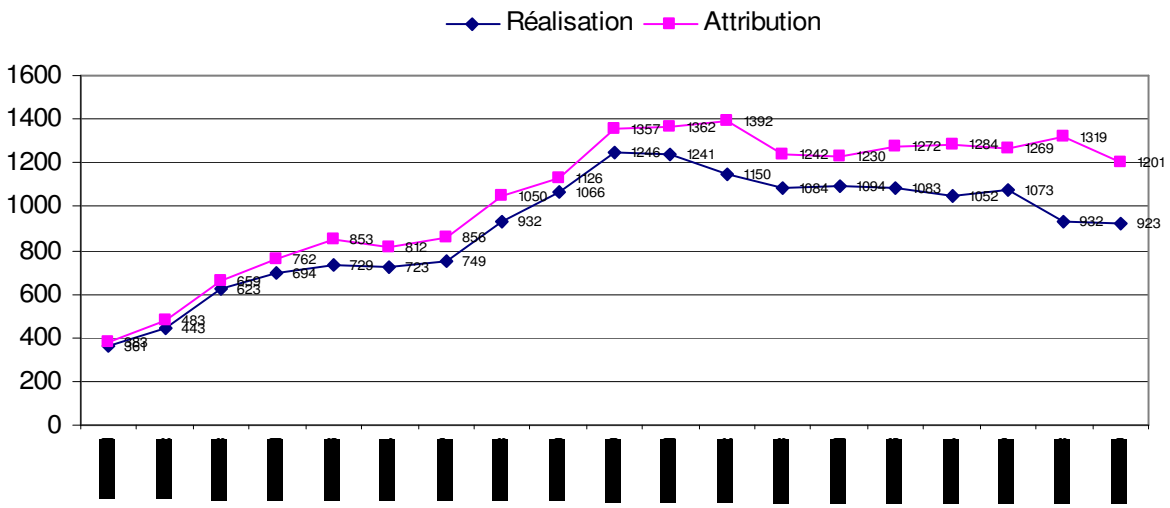

95 - Pourcentage de réalisation du plan de chasse CHEVREUIL

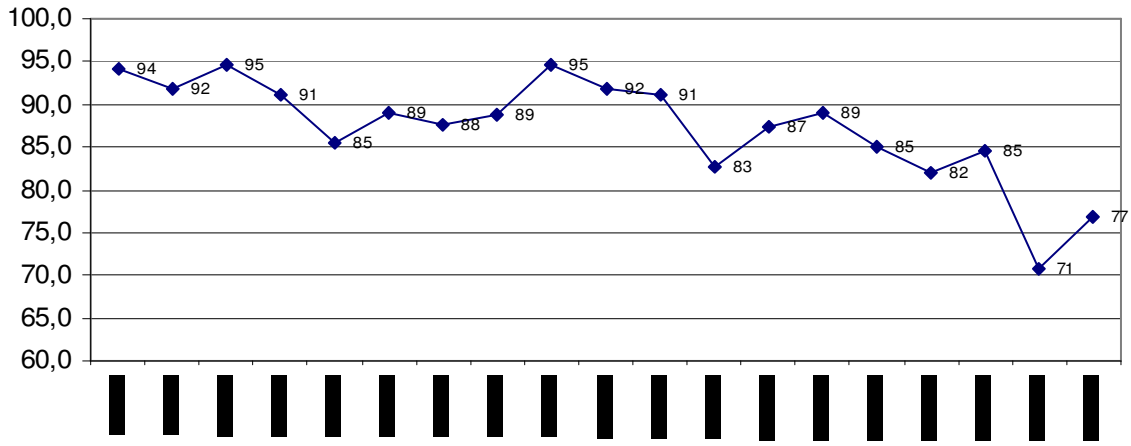

95 - Evolution prélèvement SANGLIER

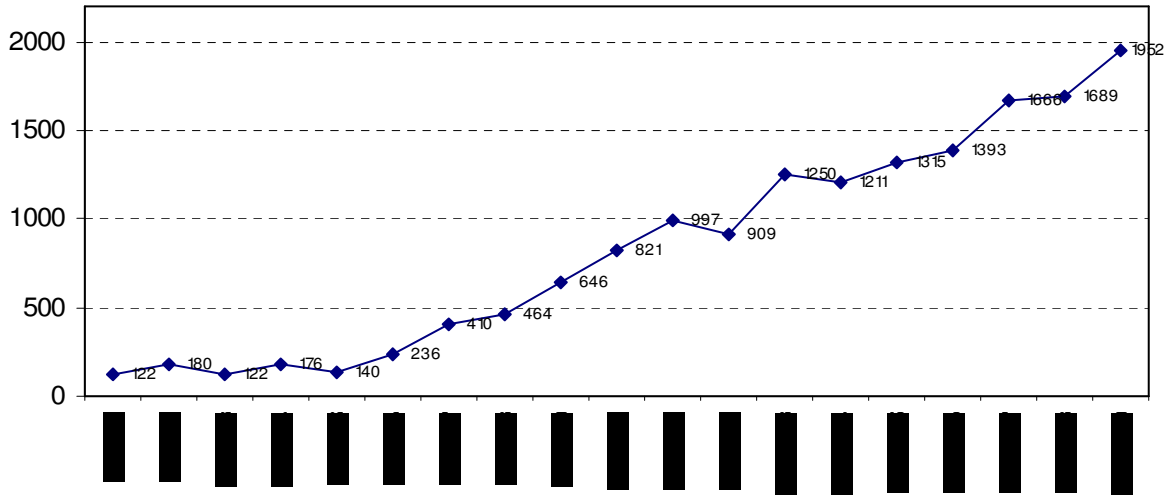

Compte rendu de la journée nationale de l'ANCGG relative au sanglier le 27 mars 2009 à Dourdan

Le 27 mars 2009, l'AGGGVO a participé à la journée nationale de l'ANCGG sur un problématique qui défraye régulièrement les chroniques : le sanglier.
Ce débat voulu par l'ANCGG se situe dans la perspective de la publication par le Ministre de l'écologie avant l'été 2009, d'un plan national de régulation.
Les objectifs sont :

- recueillir l'avis des associations départementales (AD),
- faire une synthèse pour appuyer le travail de nos représentants au sein du groupe de travail formé autour du Ministre.

Les échanges ont été intéressants, unanimes et nombreux puisque plus des ¾ des AD de chasseurs de grand gibier en France étaient présentes.

En France, la situation est d'autant plus inquiétante que l'on se situe dans le Sud.
La déprise agricole provoque une expansion des boisements dans des zones généralement difficiles d'accès où l'absence de relève chez les jeunes chasseurs pèse lourdement sur l'organisation des chasses….
Certains départements prélèvent tellement de sangliers que les chasseurs n'arrivent plus à écouler la venaison et à éliminer les déchets…

Les enseignements principaux de ce colloque :

Des constats :

- le sanglier provoque des atteintes à la biodiversité,
- le sanglier cause des collisions et des dégâts,
- le sanglier induit une abondance de venaison difficilement commercialisable en l'absence d'une véritable filière,
- le sanglier en surabondance engendre un risque sanitaire…

Des pistes pour tenter de régler progressivement mais durablement la surabondance :

- lutter contre les points noirs (zones non chassées)
- renforcer l'efficacité de la Louveterie,
- développer un agrainage raisonnable à l'aide d'une charte, en excluant tout nourrissage,
- améliorer l'efficacité des battues sans augmenter la durée de la saison de chasse.

Des outils à décliner au plan départemental en fonction des conditions locales :

- le plan de chasse ou de gestion,
- le schéma départemental de gestion cynégétique.

Des indicateurs pour évaluer l'efficacité des prélèvements :

- les dégâts,
- les collisions (!),
- les indicateurs biologiques (sexe, âge, poids, laie gestante…).

Les participants, unanimes, ne répondent pas de la pérennité de la chasse si le seuil écologiquement et financièrement acceptable de 5 sangliers aux 100 hectares après chasse n'est pas retrouvé dans les années à venir…

Si le monde la chasse, qui a favorisé l'expansion du sanglier suite à la raréfaction du petit gibier lié au changement des modes de productions agricoles et à certaines épizooties, n'arrive pas à résoudre, seul, ce problème…il peut être menacé de disparaître car la puissance publique interviendra et nos détracteurs crieront haro sur notre mission de régulateur de la grande faune !

Pour étayer nos propos, je vous propose de prendre connaissance d'un article paru dans la « Revue nationale de la chasse de mai 2009 » qui dresse un panorama des interventions…..A méditer.

uvoirs) public(s)?

routières devrait tenir une place centrale. Et parmi les mesures évoquées ce jour-là pour « réduire les points noirs » citons, en vrac : les battues en plaine à partir du 15 août, la généralisation des tirs d'été à l'affût et à l'approche, l'extension de la chasse en battue du premier juin à la fin mars, la généralisation des tirs de nuit. Quand vous lirez ces lignes, nous serons au mois de juin. Les mesures du plan d'action auront-elles été dévoilées ? En tout état de cause, chasseurs, vous savez ce que l'on attend de vous : que vous assumiez désormais une véritable mission de service public ! Une mission pour laquelle aucune ligne budgétaire n'existe. ■

Julien Domingo

Pierre Migot

J. Domingo

Directeur des études et de la recherche à l'ONCFS

« Si l'on veut faire baisser les populations, on sait comment faire. D'abord, abandonner la gestion qualitative, toujours contradictoire avec les objectifs de réduction quantitative. Donc, bannir les tirs sélectifs, privilégier le tir des adultes, augmenter le prélèvement global. Mais d'abord il faut un zonage précis des points noirs au niveau départemental, pour déterminer les zones d'action prioritaires. »

Michel Thomas

J. Domingo

Vice-président de la FNC

« Nous allons au devant de gros problèmes, notamment pour payer les dégâts, qui atteignent désormais des montants intenables, si nous n'organisons pas une réduction drastique de la population. Parvenir à des prélèvements qui atteignent les 10 animaux aux 100 hectares pour contenter ses actionnaires, ce n'est pas viable, c'est de la folie ! Aujourd'hui, il y a un vrai problème sanglier en France et personne ne connaît la solution, parce que nous avons toujours deux trains de retard face à cette espèce qui évolue très vite ! »

Charlotte Dunoyer

J. Domingo

Vétérinaire de la FNC

« Il faut agir maintenant. Dans le contexte actuel, avec les densités que l'on connaît, si apparaît un problème sanitaire, c'est une bombe ! Alors, on parlera d'éradication de l'espèce. Est ce bien ce que veulent les chasseurs ? »

Gérard Bédarida

J. Domingo

Secrétaire général de l'ANCGG

« L'enjeu, pour les années à venir, est clair ; si nous ne faisons pas la preuve de notre capacité technique à réduire les populations, nous perdrons notre crédibilité en tant que gestionnaires de la grande faune et nous risquons de nous voir confisquer la gestion. Nous devons donc être plus efficaces, mais pour cela, il faut un engagement de l'État quant à l'aménagement des territoires… »

François Magnien

J. Domingo

Retraité de l'ONF Meuse

« Aujourd'hui, les chasseurs de sangliers ont été remplacés par des tireurs de sangliers. Tous les tireurs veulent beaucoup d'occasions de tir. Donc nous avons remplacé aussi le nourrissage par le gavage hivernal, ce qui est totalement irresponsable. Le temps est venu de faire du quantitatif, du quantitatif, du quantitatif. Toute politique dite « qualitative » consiste en une politique d'accroissement. »

Réflexion relative à la gestion de la grande faune et à l'équilibre agro sylvo cynégétique

Les ouvrages de vulgarisation cynégétiques mais aussi les documents à tendance plus scientifiques indiquent clairement les mêmes éléments de gestion de base pour aboutir à un équilibre agro-sylvo-cynégétique en fin de chasse.

La taille du territoire retenue demeure toujours la même, à savoir 100 hectares boisés. En revanche, deux variables sont introduites : la qualité du milieu (sol et donc boisement) et le climat.

En Val d'Oise, les boisements se développent sur des sols généralement riches dans un contexte climatique tempéré, le tableau ci-dessous indique les éléments de base de gestion :

Espèces	Cerf	Chevreuil	Sanglier
Densité	4 à 5 individus	12 à 15 individus	3 à 5 animaux
Accroissement	20%	30%	100%
Prélevement	1	4 à 5	5

soit pour 100 hectares boisés, un prélèvement de :

- 1 cervidé,
- 5 chevreuils,
- 5 sangliers

divisé par une moyenne de 12 jours de chasse par an environ, il entraîne le prélèvement d'une « pièce de grand gibier » par jour de chasse par tranche de 100 hectares boisés….

A ce premier constat, on peut ajouter que la surface battue se situe aux environs de 150 hectares par jour avec la présence d'un chasseur posté par tranche de 5 hectares soit 10 pour des traques de 50 hectares ce qui nous indique que sur la dizaine de chasseurs postés seul ou deux prélèveront un animal sachant qu'il faut tirer en moyenne entre trois et cinq balles pour tuer….

Certes, il s'agit de statistiques et de chiffres discutables à l'envie permettant de comprendre que la notion de tableau pléthorique ne peut pas demeurer éternellement si l'on veut enfin atteindre ce fameux équilibre….

La chasse n'est pas une science exacte mais la vérité peut être tangentée dès lors que la raison l'emporte tant chez le chasseur que chez l'exploitant qui doit admettre la présence de la grande faune (patrimoine naturel commun de la Nation au même titre que la culture…) sans remise en cause l'équilibre financier de son exploitation.

Des solutions raisonnables existent. Tout le monde les connaît plus ou moins…..

Sortons donc de cette spirale :

- où la notion " tableau " entraîne des dégâts,
- où les dégâts engendrent des prix d'action prohibitifs excluant de facto une part des chasseurs (et en particulier les jeunes) et renforçant les antagonismes entre chasseurs, agriculteurs et forestiers.

Ces trois groupes sociaux ont tout intérêt à s'entendre dans le simple but de défendre la ruralité, leur outils de travail, leur passion ; les chasseurs gèrent la faune, les agriculteurs, les forestiers gèrent et maintiennent des habitats les plus naturels possibles en louant leurs fonds aux premiers…Une vision que certains qualifieront d'idyllique mais qui ne semble en rien utopique !!

Jean-Luc BARRAILLER.

PS : pour mémoire (document déjà publié dans un précèdent bulletin) si nous n'avions pas chassé depuis l'instauration des comptages cervidés en 2003….

	cerf	chevreuil	sanglier
accroissement annuel net	0,2	0,3	1

2003	fermeture de la chasse	10	10	10
1er cycle reproduction	accroissement net	2	3	10
2004	fermeture de la chasse	12	13	20
2ème cycle reproduction	accroissement net	2	4	20
2005	fermeture de la chasse	14	17	40
3ème cycle reproduction	accroissement net	3	5	40
2006	fermeture de la chasse	17	22	80
4ème cycle reproduction	accroissement net	3	7	80
2007	fermeture de la chasse	21	29	160
5ème cycle reproduction	accroissement net	4	9	160
2008	fermeture de la chasse	25	37	320
6ème cycle reproduction	accroissement net	5	11	320
2009	fermeture de la chasse	30	48	640

2003	**fermeture de la chasse**	**10**	**10**	**10**
2009	**fermeture de la chasse**	**30**	**48**	**640**
en six cycles de reproduction	**accroissement net**	**20**	**38**	**630**
		199%	**383%**	**6300%**

accroissement net sans chasse mais compte tenu des pertes extra cynégétiques

Cotation des trophées dans le Val d'Oise

Le Val d'Oise ne disposait pas encore de représentant « cotateur » de l'association française de mensuration des trophées (AFMT). Cette lacune est comblée puisque Jean-Luc BARRAILLER et Jean-Marie THOMAS, respectivement président et secrétaire de notre association ont suivi le stage de formation en septembre dernier à TROYES. Ils se sont également rendus à DIJON en avril dernier pour assister à un recyclage sur la détermination de l'âge des cerfs par l'usure des dents.

Vous trouverez ci-dessous la description des objectifs de la cotation des trophées préfacée dans le guide technique de cotation par A. J. HETTIER de BOISLAMBERT, président d'honneur de l'AFMT et de l'ANCGG.

« L'appréciation des trophées ne doit pas être considérée comme une incitation à prélever systématiquement les plus beaux animaux afin d'établir des records. Les informations contenues dans le catalogue sont des données chiffrées et objectives sur la qualité des trophées qu'il faut interpréter au niveau des populations plutôt qu'à celui des individus pris isolément. Elles prennent tout leur intérêt en permettant de suivre, à travers le temps et la variété des territoires, l'évolution qualitative des cheptels, notion qui concerne les chasseurs-gestionnaires.

La gestion moderne et rationnelle du grand gibier se fonde sur la connaissance de la biologie et du comportement des espèces sauvages, dans le cadre de la capacité d'accueil des biotopes. Son objectif prioritaire est de maintenir les populations animales en bon état sanitaire, vivant en équilibre avec leur milieu et son but n'est donc pas la production, au demeurant hypothétique, de trophées exceptionnels.

Cela signifie que les chasseurs, qui ont la responsabilité de gérer les territoires et les cheptels de grand gibier doivent d'abord raisonner leurs prélèvements sur le plan quantitatif. Il est tout aussi important que la régulation ménage les animaux adultes, qui assument la reproduction, en reportant une partie de la pression cynégétique sur les jeunes. Il s'en suivra la possibilité de prélever régulièrement, mais parcimonieusement, des animaux âgés, parvenus à leur pleine maturité, ceux-là même qui sont susceptibles de porter, dans tous les territoires et pour toutes les espèces de grand gibier, des trophées de qualité.

En agissant ainsi, la chasse respecte l'ordre naturel, maintient aux populations animales des structures sociales correctes et contribue à une bonne conservation du gibier et de son environnement. »

Comment faire coter un trophée ?

Tout trophée de grand gibier français, dont l'origine et la datation sont clairement établies, peut être présenté pour cotation :

- soit dans le cadre d'une exposition départementale ou régionale à vocation cynégétique.
- soit à l'occasion d'une expertise particulière demandée par son propriétaire, désormais pour le Val d'Oise :

Jean-Luc BARRAILLER
01.30.28.73.72 (heures bureau)
jlbarrailler@ville-presles.fr

Jean-Marie THOMAS
01.34.68.03.61 - 06.21.56.94.41
jmthomas95@orange.fr

La cotation des trophées est effectuée à titre gratuit.

- En présentant un trophée, le propriétaire doit fournir les renseignements suivants :
  - Date d'obtention, au minimum le millésime
- Le numéro de bracelet peut être demandé
- Origine précise (Département, massif forestier). En cas de doute, des réserves pourront être émises et donner lieu à un refus de cotation.
- - Précision du mode de chasse ou mention "trophée trouvé".
- - Sexe de l'animal, pour le chamois et l'isard.
- - Âge de l'animal, pour le chamois, l'isard et le mouflon.

En ce qui concerne les trophées de cervidés (Daim, Cerf, Chevreuil), le poids des bois, mesure indispensable à la cotation, ne peut être relevé que **trois mois au moins après la date d'obtention.**

La présentation d'un trophée implique pour le propriétaire l'acceptation de la cotation établie par l'Association Française de Mensuration des Trophées

Présentation des trophées:

Cerf : la présentation classique des meilleurs trophées de récolte consiste à conserver intact le crâne blanchi, avec la mâchoire supérieure entière (schéma 1). Si l'on désire réduire l'importance du crâne et faire une présentation sur écusson, le sciage peut être effectué, soit en ne supprimant que la table dentaire (schéma 2), soit en éliminant toute la mâchoire supérieure (schéma et diagramme de coupe (3). Conserver également une ½ mâchoire inférieure pour la détermination de l'âge.

Ne combler pas le crâne avec du plâtre ou tout autre matériau avant la cotation.

(1)

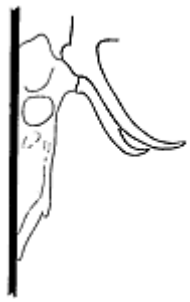

(2)

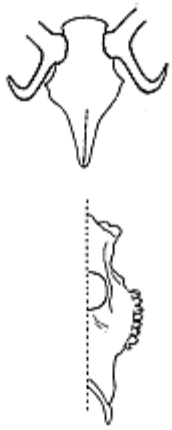

(3)

Chevreuil : toutes proportions gardées, les trophées de chevreuil peuvent être traités comme les trophées de cerf.
Penser également à la 1/25 mâchoire inférieure

Sanglier : attention les 2/3 de la longueur des défenses sont dans la mâchoire, veiller à ne pas couper celle-ci trop courte, voir schéma ci-dessous :

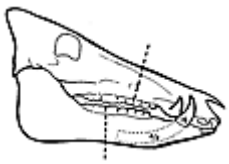

Au catalogue de l'AFMT 8ème édition 24ème chevreuil français et 3ème francilien (voir feuille de cotation ci-dessous)

Evaluation du volume d'un trophée de chevreuil

ASSOCIATION FRANCAISE DE MENSURATION DES TROPHEES

205009 - 001 **CHEVREUIL**

Date d'obtention *indiquer au moins l'année* 05 07 2006 **Département de provenance** VAL D'OISE **Code** 95

Lieu (massif, forêt, bois) : Forêt domaniale de l'Isle Adam N° bracelet inconnu

Propriétaire : Nom : VICAINNE

Prénom Dominique

Adresse complète : 8, Place du Poitou

Code Postal : 95740 Ville : FREPILLON

COTATION 177,08

MENSURATIONS

			POINTS
A - Longueur des merrains	gauche	24 0	
	droite	24 7	
	Moyenne en cm x 0,5		12 18
poids brut : 633			
	Poids net	633 0	
	En grammes x 0,1		63 3o
B - Poids des bois secs			
déduction :			
C- Volume des bois		272 0	
	En millilitres x 0,3		81 6o
D - Envergure		11 80	
	De 0 à 4 points		4 oo
11,8 / 24,35 = 48,45%			

POINTS DE BEAUTÉ

Couleur	de 0 à 4 points	2 5o
Grain	de 0 à 4 points	4 oo
Meules	de 0 à 4 points	4 oo
Pointes	de 0 à 2 points	1 5o
Régularité, qualité	de 0 à 5 points	4 oo
	TOTAL :	177 08
* Pénalisation éventuelle (maxi 5 points)		- 0
	TOTAL DÉFINITIF :	177 08

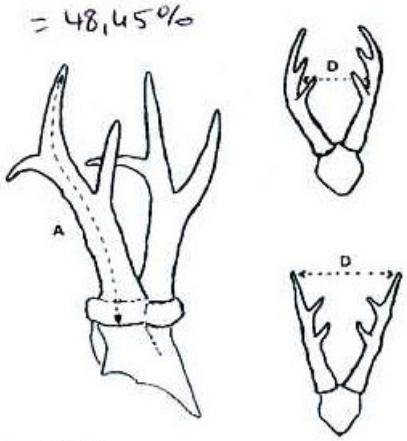

■OBSERVATIONS

Motif de la pénalisation : Aucun

ORIGINE DU TROPHÉE : (cocher la case correspondante)

Tir ☒ Vénerie ☐ Trouvé ☐

CE DOCUMENT NE SERA CONSIDÉRÉ COMME UN CERTIFICAT D'INSCRIPTION QUE LORSQUE LE CADRE CI-DESSOUS AURA ÉTÉ COMPLÉTÉ

Pointage effectué à

Par Mr(s).

Matricule

Signature(s)

HOMOLOGATION ENREGISTREE LE

REFERENCE N°

(cadre réservé)

Bilan et cartographie des collisions

M THOMAS Jean Marie, secrétaire de l'AGGGVO, engrange les données relatives aux collisions avec la grande faune. N'hésitez pas à lui faire parvenir toutes vos informations et ce quelle que soit la localité dans le Val d'Oise :

téléphone : 06.21.56.94.41
@ : jmthomas95@orange.fr

N° ordre	Date	Cerf	Sanglier	Chevreuil	Localisation	Source	Observations
1	02-janv-09		1		Voie ferrée - Survilliers	JM THOMAS	
3	13-janv-09		1		Francilienne - Baillet	D. OSSET	90 Kg
2	12-janv-09	1			Voie ferrée - Bruyères/Oise	JM THOMAS	JCB
4	08-févr-09		2		Voie ferrée - Survilliers	JM THOMAS	
5	18-févr-09		1		Déviation Epinay Champlatreux-Viarmes	JM THOMAS	Laie 7 fœtus
6	23-févr-09		1		D922 Bois de Beauvillers	JM THOMAS	Mâle 118 Kg
7	?? Fév-09	1			RD 909 Viarmes sud pont SNCF	LEFAUCHEUR	Cerf
8	05-mars-09	1			Bellefontaine/Fosses	N. MAQUET	mort suspecte
9	06-mars-09	1			Forêt de Carnelle	N. MAQUET	Biche
10	15-mars-09		1		Route Baillon/Luzarches	JM THOMAS	
11	26-mars-09	1			D909 Abbaye Royaumont	C. LETELLIER	Cerf
12	26-mars-09			1	D909 Abbaye Royaumont	C. LETELLIER	Brocard
13	02-avr-09		1		D909 Abbaye Royaumont	M. BOUFFLET	Bête rousse
14	19-avr-09		1		D909 Abbaye Royaumont	N. MAQUET	80 Kg
TOTAUX		5	9	1			

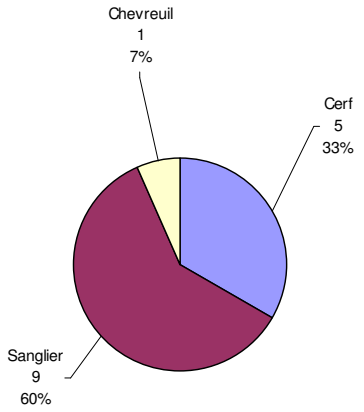

Vous trouverez, localisées sur la carte ci-dessous, les collisions routières et ferroviaires avec le grand gibier. La liste des collisions n'est pas exhaustive, elle reprend 28 collisions portées à la connaissance de l'AGGGVO pour l'année 2008 sur les environs de VIARMES.

Sont à l'origine de ces 28 collisions :

- 10 cerfs et biches
- 23 sangliers
- 2 chevreuils

Sont également mentionnés les panneaux de signalisation routière mis en place par la DEE de Luzarches.

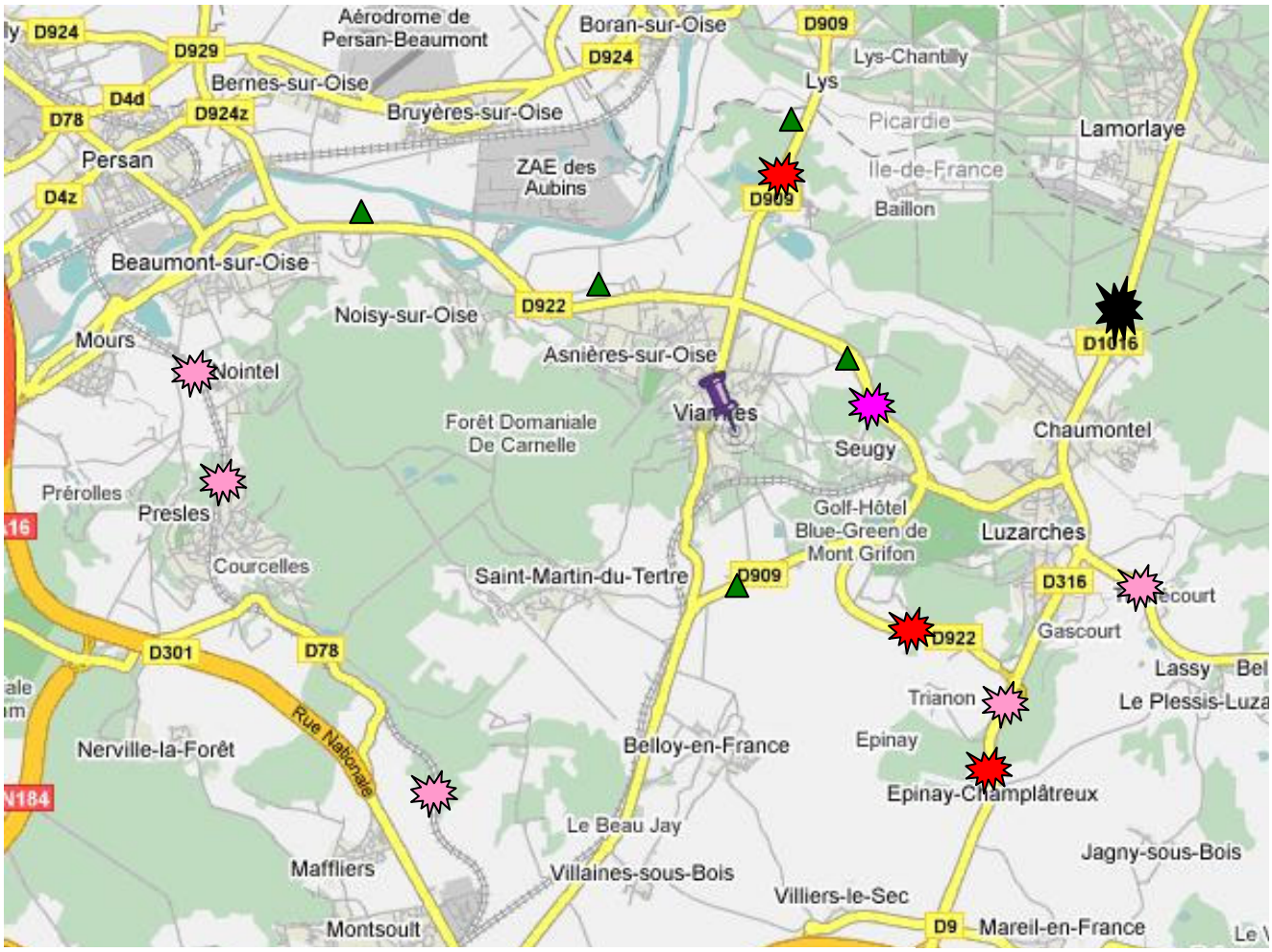

Légende :

1 à 2 collisions — 3 à 4 collisions — 5 à 6 collisions — 7collisions et plus

Implantation par DEE de panneaux de signalisation routière indiquant une traversée éventuelle d'animaux sauvages

ANIMAL SAUVAGE TROUVE MORT

. J'ai trouvé un animal sauvage mort sur un chemin, puis-je le ramener chez moi pour le faire naturaliser ?

Si l'animal appartient à une espèce protégée ou soumise au plan de chasse (cerf, chevreuil, daim, etc.),. vous n'avez pas le droit d'y toucher et vous devez le laisser sur place en prévenant le Service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. S'il s'agit d'un petit gibier, assurez-vous que l'animal ne vient pas d'être tiré par un chasseur, car, dans ce cas, il en est le propriétaire. En dehors de la période de chasse de l'espèce, vous ne pouvez pas non plus vous approprier l'animal découvert. Vous pouvez signaler votre découverte au maire de la commune.

L'information doit être transférée à l'ONCFS et à la FICEVY

GIBIER TUE PAR UNE VOITURE

. Dans le cas d'une collision sur la route entre un gibier et une voiture, quelle est la réglementation en vigueur ?

En cas de collision avec un grand gibier sauvage, vous devez informer immédiatement la gendarmerie ou les services de la police nationale. L'animal appartient à l'automobiliste victime de la collision qui peut donc le transporter, mais sa cession à titre gratuit ou onéreux est interdite pour des raisons sanitaires. En ce qui concerne le petit gibier il doit être laissé sur place.

L'information doit être transférée à l'ONCFS et à la FICEVY

Si la mort semble suspecte autre que par collision, l'ONCFS ou la FICEVY ou les services vétérinaires du département doivent en être informés, pour si besoin est faire analyser l'animal par un laboratoire vétérinaire

Article cynophile

Le Club du Braque de Saint-Germain-en-Laye, Chien de Rois, Roi des Chiens

Association Loi 1901, affiliée à la Société Centrale Canine, agréée par le Ministère de l'Agriculture, le Club du Braque de Saint-Germain-en-Laye, détenteur et responsable du patrimoine génétique de ce Braque, veille au développement harmonieux de cette belle race française, tant du point de vue de la morphologie, tant du point de vue des qualités naturelles de ce chien d'arrêt :

En respectant le standard déposé à la Fédération Cynologique Internationale et à la Société Centrale Canine : les expositions canines organisées sur tout le territoire français permettent de disposer d'un aperçu des sujets évalués par des juges qualifiés Société Centrale Canine.

En surveillant l'évolution morphologique des sujets ; pour ce faire, le Club travaille avec les Ecoles Vétérinaires, dont celle de Maisons-Alfort. En outre, il a choisi le Docteur Vétérinaire Arnaud Bazin comme lecteur officiel des radios de la dysplasie de la hanche (seuls 27 vétérinaires sont lecteurs officiels en France – Ministère de l'Agriculture). Le Club montre ainsi son souci de poursuivre sa démarche de qualité et de traçabilité de la race à standard français. Sa grille de cotation des géniteurs a été retenue en 2008 par le Ministère de l'Agriculture.

En favorisant via le CERCA de Maisons-Alfort, la reproduction avec des moyens d'assistance moderne.

En organisant régulièrement des concours de chasse dont ceux placés sus l'égide de l'A.G.G.G.V.O., sur les terres d'agriculteurs de Nerville-la-Forêt, Nointel, Presles, Beaumont-sur-Oise et L'Isle-Adam pour tester les aptitudes naturelles du chien (nez, quête, arrêt,…) sur gibier naturel (perdreaux au printemps) ou sur gibier remis (faisans à l'automne) : la date de cette épreuve est fixée au 3 octobre 2009.

Enfin, en participant à l'action de structures cynophiles régionales telle la Société Canine d'Ile-de-France sise à l'ENVA - Bâtiment Létard, 7, avenue du Général de Gaulle 94704 MAISONS ALFORT CEDEX ; la SCIF organise des expositions dans le Val-d'Oise :

à Pontoise, Parc des Expositions Hall Saint-Martin Chaussée Jules César CACS CACIB , les 16 et 17 mai 2009,

à l'Isle-Adam au Parc Manchez les 5 et 6 septembre 2009

Vous désirez en savoir plus, cliquez alors sur http://clubbraquestgermain.free.fr

A rappeler qu'au Salon de l'Agriculture, les Braques Saint-Germain ont enlevé de nombreuses médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

Successivement trois grandes revues nationales cynégétiques grand public ont mis en valeur le Braque Saint-Germain, à savoir le Chasseur Français, Connaissance de la Chasse et le Chasseur de Petit Gibier. Le Championnat de France de la race aura lieu à Paris, Porte de Versailles le 13 juin 2009.

Tous les Membres de cette association, en particulier christine.de-clercq@orange.fr sont à votre disposition pour vous apporter les informations, précisions dont vous avez besoin ; ils vous remercient pour le soutien apporté à leur action.

Robert de Clercq

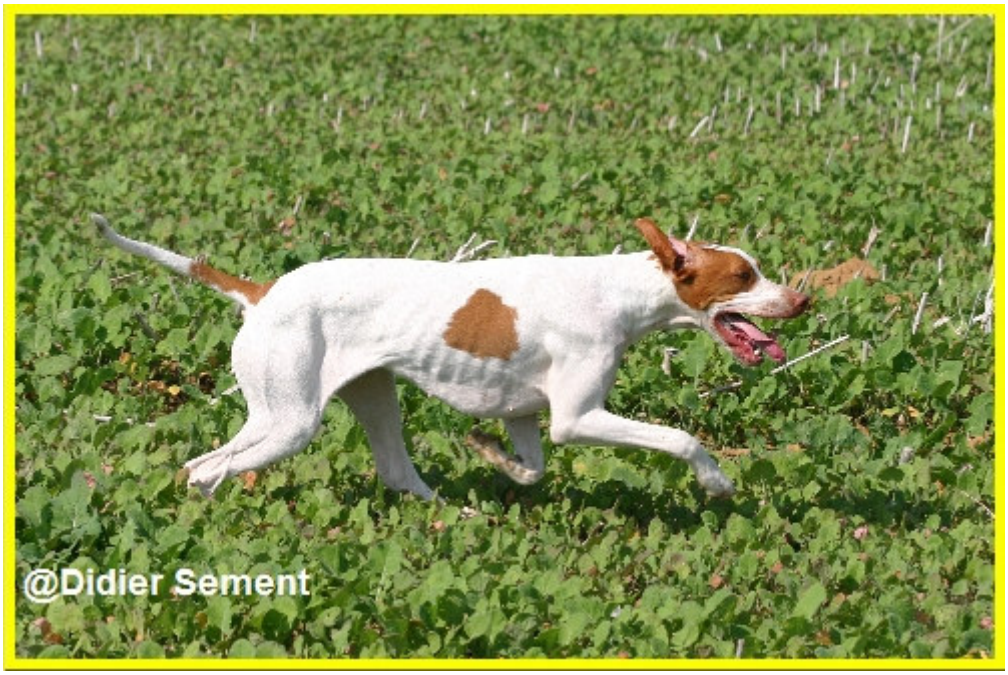

Correspondances

Nous vous communiquons la copie intégrale de deux courriers concernant des corridors écologiques :

- lettre à la SNCF concernant la clôture le long de la voie ferrée entre Parmain et Champagne sur Oise,
- lettre à M le Préfet relative à une clôture en bordure de « la Francilienne » dans le secteur de Villiers Adam et Mériel.

Ces deux lettres co-signées avec la FICEVY n'ont pas reçu de réponse….
Dans les jours à venir, l'AGGGVO et la FICEVY vont relancer les destinataires de ces correspondances…

Lettre à la SNCF concernant la clôture le long de la voie ferrée entre Parmain et Champagne sur Oise

FICEVY.
Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines.
3, rue Demange BP 46.
78512 RAMBOUILLET cedex.

AGGGVO.
Association pour la gestion du grand gibier dans le Val d'Oise.
4, sente du Pressoir.
95840 VILLIERS ADAM.

Le, 23 janvier 2009.

SNCF EVEN Paris Nord.
A l'attention de Frédéric LECLERCQ.
2, rue Ambroise Croizat.
93200 SAINT DENIS.

Objet : rupture du biocorridor
entre Parmain et Champagne sur Oise.

Monsieur le Directeur,

Le monde de la chasse est très sensible à la notion de continuité écologique dans un environnement francilien marqué par le mitage et les infrastructures de transport de grande largeur qui isolent un plus chaque jour les populations animales.

De ce phénomène très préoccupant découle :

- de la consanguinité qui, à terme, peut faire disparaître des espèces faute de brassage génétique,
- des dégâts aux récoltes ou aux plants forestiers faute de surfaces de gagnage suffisantes et conformes aux besoins biologiques de la grande faune,
- des collisions du fait de la raréfaction des zones d'échanges,
- des lieux privilégiés pour le braconnage…….

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur un point de passage important que la SNCF a rompu en posant une clôture le long des voies ferrées :

entre Parmain et Champagne sur Oise à la hauteur des lieux dits « les Mainvilles » et « la plaine des Branlards » qui a pour effet de bloquer tous les échanges entre la plaine alluviale de l'Oise et les bois situés plus au nord dont celui de « la Tour de Lay ».

Cette clôture posée voici trois à cinq ans a eu pour effet de diminuer d'une façon drastique les effectifs de cerf élaphe (en provenance de la forêt domaniale de Carnelle), de chevreuil et de sanglier dans toute cette zone.

Vous venez de réaliser une opération pilote en matière de rétablissement des continuités écologiques le long de la ligne D du RER en forêt de Chantilly entre les gares de Fosses-Survilliers et d'Orry la Ville. Grâce à une adaptation de la clôture en place aux exigences de toute la faune fréquentant ce secteur, les échanges sont rétablis de part et d'autres de cet axe ferroviaire. Cette action que vous avez conduite aux cotés du Parc naturel régional « Pays de France » a été largement médiatisée y compris sur une chaîne de télévision au JT.

1

FICEVY.
Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines.
3, rue Demange BP 46.
78512 RAMBOUILLET cedex.

AGGGVO.
Association pour la gestion du grand gibier dans le Val d'Oise.
4, sente du Pressoir.
95840 VILLIERS ADAM.

Nous souhaiterions que vous puissiez utiliser le même processus dans les secteurs mentionnés précédemment.

Le monde de la chasse reste à votre disposition sur ce point précis mais aussi d'autres secteurs à définir ensemble. « Le grenelle de l'environnement » indique que le maintien des continuités écologiques est un des enjeux fondamentaux pour le maintien de la biodiversité au plan national.

Demeurent à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

M AUBRY Daniel Marcel.
Président de la FICEVY.

M Jean Luc BARRAILLER.
Président de l'AGGGVO.

Copie au Ministère de l'écologie et à la DIREN.

2

Lettre à M le Préfet relative à une clôture en bordure de « la Francilienne » dans le secteur de Villiers Adam et Mériel

FICEVY.
Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines.
3, rue Demange BP 46.
78512 RAMBOUILLET cedex.

AGGGVO.
Association pour la gestion du grand gibier dans le Val d'Oise.
4, sente du Pressoir.
95840 VILLIERS ADAM.

Le, 23 janvier 2009.

Préfecture du Val d'Oise
Cabinet de M le Préfet.
10, Avenue Bernard Hirsch
95010 CERGY PONTOISE.

Objet : absence de clôture le long de « la Francilienne ».

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que la portion de Francilienne située entre le lieu dit « le Chamesson » à Villiers Adam et le lieu dit « le Moulin du Gaillonet » à Frépillon n'est toujours pas engrillagée.

Depuis l'ouverture de la RN 184 en 1986 puis, à l'occasion de la réalisation de la « Francilienne » au milieu de la décennie 90, cette demande a été réitérée à maintes reprises tant auprès de l'Etat que du Conseil Général du Val d'Oise mais en vain.

Entre ces deux lieux dits, il existe des boisements qui abritent une population de sangliers en fort accroissement qui, malheureusement, cause de nombreux dégâts aux cultures mais aussi aux propriétés riveraines sans oublier le risque permanent de collision…

Aujourd'hui les détenteurs de droit de chasse mais aussi les lieutenants de louveterie placés sous votre autorité ne veulent pas prendre le risque d'y chasser afin d'éviter qu'un animal chassé ne se retrouve dans le flot de circulation...

La situation risque de devenir ingérable à court terme vu la prolificité de l'espèce.

Si cette solution est retenue, il conviendra de prévoir un aménagement du passage supérieur dit « des Grouettes » à Villiers Adam afin qu'une continuité écologique soit assurée de part et d'autre de cet axe routier.

Nous nous permettons de vous rappeler que cet voie expresse régionale est clôturée dans toutes les autres zones rurales du département afin d'éviter toute collision avec la grande faune et permettre sa régulation par la chasse.

Demeurant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments très respectueux.

M AUBRY Daniel Marcel.
Président de la FICEVY.

M Jean Luc BARRAILLER.
Président de l'AGGGVO.

Copie au Ministère de l'écologie et à la DIREN.

1

Une de nos fidèles adhérentes nous a saisi sur un problème de circulation d'engins motorisés en espace naturel et dans un bassin de rétention des eaux de ruissellement situé le long de la déviation sud de Luzarches et propriété du Conseil Général.
L'AGGVO va relayer sa réclamation auprès du :

- Conseil général,
- des forces de l'ordre dont l'ONCFS,
- du PNR « OPdF ».

Dans de tels cas, la première démarche à entreprendre est en direction de la Commune pour qu'un arrêté municipal d'interdiction ou de restriction des engins à moteurs sur les chemins ruraux soit pris. Cet acte administratif permet alors une verbalisation des contrevenants.
En dehors des chemins et voies publiques, seul le propriétaire est responsable de l'usage ou non d'engin à moteur sur son bien .
Il doit se conformer à la réglementation sur le bruit, le respect des espaces naturels, en particulier s'ils sont classés. Si des atteintes au milieu sont relevées, la DDEA (service forestier), la DIREN et les forces de l'ordre peuvent constater les dégradations à l'environnement et verbaliser.

****

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions….Nous tenterons de les relayer et surtout de vous satisfaire.
Nous vous proposons un échange de @ concernant la création d'un brevet de gestionnaire de territoire accessible aux brevetés "or" suite à la proposition d'un de nos fidèles adhérents.
Cette proposition a été transmise au Président de l'ANCGG. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous sur ce sujet quelque soit sa réponse.

Envoyé : jeudi 2 avril 2009 10:32
De : Jean-Marie LC GAUTIER
À : Jean-luc BARRAILLER
Objet : Brevet Grand Gibier suggestion

Monsieur,

Suite à notre entretien lors du Salon de la chasse à Rambouillet, et comme convenu, j'ai une suggestion à proposer, en ce qui concerne le brevet Grand Gibier.
Actuellement et depuis plusieurs années, l'ANCGG et ses associations départementales ont permis à de nombreux chasseurs d'acquérir des connaissances techniques que personne ne peut contester.
Ne serait-il pas aujourd'hui possible et souhaitable d'aller plus loin en créant un degré supérieur, un brevet diamant par exemple, qui permettrait d'approfondir et d'augmenter encore le niveau des connaissances des chasseurs qui le souhaitent ? (Gestion des populations, méthodes, avantages, inconvénients, cultures gibier, agrainages, bio indicateurs, bio corridors, diagnostique des maladies, etc)
Bien sûr le contenu et les modalités restent à définir, mais la lecture de plusieurs ouvrages remarquables, sans oublier la revue Grande Faune, la newsletter de l'ONCFS, les bulletins des associations, m'incline à penser qu'il est toujours possible et souhaitable de progresser vers toujours plus de connaissance.
D'autre part, même si ce n'est pas l'essentiel, il est plus que probable que de nombreux titulaires du brevet 2ème degré prendraient beaucoup de plaisir à se retrouver pour étudier ensemble et approfondir les sujets qui nous passionnent.
Qu'en pensez-vous ? Ma proposition vous semble-t-elle réalisable ?
Je garde un excellent souvenir de la formation que j'ai reçue de l'AGGGVO, et je vous en remercie.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'AGGGVO, mes respectueuses salutations cynégétiques.

Jean-Marie GAUTIER

De : Jean-luc BARRAILLER
À : Docteur Alain FRANçOIS, Président de l'ANCGG.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser une proposition d'un de nos fidèles adhérents breveté or et archer.

Pour rebondir sur les débats qui ont eu lieu lors de la journée de Dourdan, je pense que le monde de la chasse maîtrise bien les outils de gestion des espèces s'il s'en donne les moyens et reste dans le raisonnable. Mais cet aspect reste cyno cynégétique et intéresse de facto bien peu le grand public.

En revanche, le monde de la chasse semble connaître quelques difficultés pour appréhender la gestion des habitats et cette part essentielle au maintien d'une chasse de qualité est bien souvent laissée à nos détracteurs ou à un public bien peu enclin aux choses de la chasse alors que droit de chasse et droit de propriété sont liés.

La suggestion de M GAUTIER s'inscrit pleinement dans cette démarche et je la soutiens pleinement d'autant que notre département se situe en grande couronne francilienne (urbanisme, axes, nuisances diverses, quads et motos…).

Je pense donc qu'une formation plus approfondie avec un degré supplémentaire pourrait être initiée avec trois axes :

- *habitats,*
- *biodiversité,*
- *droit de l'environnement avec le volet chasse.*

Cette formation irait en priorité en direction des directeurs de chasse et pourrait être initiée en premier par les institutionnels comme l'ONF dans leurs baux…

Je pense que la loi chasse de 2000 est passée à coté :

- *·de ce point relatif à la formation des responsables de territoire,*
- *·d'une réflexion approfondie sur droit de chasse et de propriété,*
- *·d'une analyse sur les coûts de location (un territoire où seul le gibier de tir est utilisé à une valeur cynégétique égale à zéro y compris au niveau du coût de location….).*

Je serai à Dijon le 17 avril 2009, si vous avez quelques instants nous pourrons en reparler.
Bien à vous.

JL BARRAILLER AD95

De: Jean-Marie LC GAUTIER
À: Jean-luc BARRAILLER

Monsieur,

Tout d'abord je vous remercie chaleureusement pour votre attention à ma suggestion et pour votre soutien. Votre texte est parfait et j'adhère en tous points et sans réserve à vos arguments, qui je l'espère, retiendront l'attention de notre Président de l'ANCGG.

Je suis convaincu que votre grande connaissance cynégétique ainsi que votre grande expérience font de vous l'ambassadeur idéal pour défendre cette proposition, qui ne peut que nous faire progresser dans la compétence, et donc augmenter notre crédibilité.

Si vous avez un peu de temps, merci de me contacter pour m'informer de votre entretien à ce sujet avec notre Président.

Avec mes remerciements anticipés, je vous souhaite également un bon week end de Pâques, et vous adresse mes respectueuses salutations cynégétiques.

Jean-Marie GAUTIER

INFORMATIONS

Journée de chasse dans les Ardennes le week end de la Toussaint 2009

Christine et Robert de Clercq, nous proposent une journée de chasse dans les Ardennes réservée uniquement aux adhérents de l'AGGGVO.

Vous trouverez ci-dessous une carte vous situant le territoire, ainsi qu'une plaquette de présentation.
Le nombre de places est limité à 17. Les inscriptions sont à faire auprès de Christine et Robert de Clercq.
Un tarif préférentiel AGGGVO à 120€,00 a été proposé par les organisateurs, par ailleurs adhérents de l'association.
Un hébergement sur place est possible.

ORGANISATION WEEK END CHASSE

LE SAMEDI 31 OCTOBRE ET DIMANCHE 1er NOVEMBRE 2009

Nous chassons en forêt ouverte: : Chasse non commerciale ,pas de lâcher de gibier

TARIF GROUPE / WEEK END

Prix du week end de chasse: 200 € (sandwich midi, traque + bagues comprises) : tir du sanglier (illimité :sauf bêtes de tête et laies suitées) et du chevreuil (1 brocard ou 1 chevrillard par chasseur et par jour), participation au partage de la venaison.

Chambre d'hôtel (sur la base de 2 personnes par chambre):

- Chambre 1 grand lit 2 personnes : 45€ par nuit
- Chambre 2 lits d'1 personne : 50€ par nuit

Petit déjeuner : 7 € par personne

Repas du soir : 15 € par personne (boissons non comprises)

Pour les accompagnateurs : possibilité de visiter le Musée Européen de la bière (à 7 km d'Inor) : 3.50 € la visite guidée , l'Abbaye d'Orval à 15km, le plus grand château fort d'Europe à SEDAN, 20km.

Déroulement du week end (samedi + dimanche):
RDV pour la chasse le samedi à 8h15 (possibilité d'arriver la veille).
9H30-12H30 Chasse
Entre 12 h 30et 13h 30 (en fonction des battues) repas en forêt
13H30– 17H00 Chasse
Retour à l'Auberge, honneurs , découpe et partage du gibier
19H30 / 20H00: Repas
Dimanche : idem

TARIF INDIVIDUEL A L'ANNEE

(nombre de bagues : 47 sangliers & 41 chevreuils)

- ACTION COMPLETE + 2 INVITATIONS: 1400€
- 1/2 ACTION + 1 INVITATION: 750€
- TRAQUE: 10€ / JOURNEE
- SANDWICH MIDI : 8€
- REPAS DU SOIR: 15€
- PRIX DE LA JOURNEE (sans partage du gibier): 100€ + LA TRAQUE+ SANDWICH + COUT DE LA BAGUE DE SANGLIER: 70€ la bague (tir du chevreuil non autorisé)

Société de chasse de Doncquenay

M. BATAILLE Dominique - 55700 INOR
Renseignements :Melle BATAILLE Christelle: 03.24.27.08.00 / 06.07.56.39.35

2 LOTS DE CHASSE:

DONCQUENAY: Forêt privée de sapins et buis (410 h) + feuillus (215 h) + plaines (300 h) située à 7km de Stenay (Meuse). Aménagement : 25 h de Maïs sur pied au cœur de la Forêt
FORGES SUR MEUSE: Forêt communale de feuillus (310 h) + plaines (350 h) située à 30 km de Verdun. Aménagement : 2 h de Maïs sur pied.

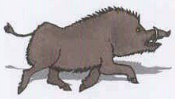

Saison de chasse 2009-2010
Calendrier et Règlement
Week - end / groupes

La chasse est un sport merveilleux… Savoir retenir une balle c'est aussi éviter les larmes...

Règlement intérieur

- Les consignes de tir et de sécurité vous seront annoncées le matin avant le départ pour les battues. Vous ne pourrez donc pas les ignorer.
- Vous devez être en possession de votre permis de chasser validé ainsi que de votre assurance chasse.
- Le port d'un gilet fluorescent est obligatoire pour tout le monde
- Durant la journée, vous serez sous la responsabilité d'un chef de ligne qui vous postera et vous indiquera d'éventuelles consignes de tir en fonction des différents postes.
- Il est impératif de respecter l'angle de tir de 30° minimum.
- Le tir du chevreuil dans l'enceinte est interdit.
- Le tir du sanglier ou du renard dans l'enceinte n'est autorisé que sur conseils de votre chef de ligne. Celui-ci ne devra pas dépasser 30 mètres.
- Avant tout tir dans l'enceinte, assurez vous que la traque est loin et que votre visibilité exclut tout risque d'accidents vis-à-vis des chiens.
- Le tir en plaine au-delà de 100m est interdit.
- Le tir des cervidés est formellement interdit
- Tout déplacement à pied se fait arme déchargée, pas de balles dans les chargeurs et culasses ouvertes. Les armes doivent être déchargées, démontées si possible et sous étui lors des déplacements en voiture.
- Il est formellement interdit de bouger de son poste. Vous devez obligatoirement attendre votre chef de ligne en fin de battue afin de lui transmettre vos remarques.
- En cas de ferme, et si la traque est loin, prévenez vos voisins avant d'aller achever votre animal. Durant votre déplacement, les autres chasseurs de la ligne ne doivent plus tirer. En pleine action de chasse et si les animaux se déplacent, attendez patiemment avant de bouger afin de ne pas perturber vos voisins.
- Sans chiens, il n'y a pas de chasse. Vous devez donc les rappeler après le passage du gibier mais aussi les ramener en fin de battue.
- Si vous prélevez un animal, il est formellement interdit de le déplacer. Un animal non bagué ne doit pas être bougé.
- Tout tir sera vérifié par votre chef de ligne. Pensez à baliser vos tirs à la fin de la battue.
- Tout chasseur présentant un taux d'alcoolémie élevé sera exclu immédiatement de la battue

Tout manquement ou non respect des consignes de tir et de sécurité pourra faire l'objet d'une amende, d'une exclusion temporaire ou définitive. Vous devrez assumer seul vos erreurs face aux autorités compétentes.

1 COUP LONG: début de la battue
(seul le tir du sanglier est autorisé avant le début de la battue si toute la ligne de chasseurs est postée)
3 COUPS LONGS: fin de la battue (tous tirs stoppés)
10 COUPS LONGS: ACCIDENT OU INCIDENT. ARRET DE TOUS TIRS ET DECHARGEMENT DES ARMES (restez à votre poste):
Prévenir Christelle: 06.07.56.39.35 (trousse de secours)
Patrice: 06.07.02.09.26
Dominique: 06.03.18.94.69

Président de chasse: M. BATAILLE
Commission erreur de tir / sécurité: Mrs CHAUMONT, DESCOUREAUX, MARTINATI, TISSIERE + le chef de ligne
Responsable Partage du gibier: M. MARTINATI
Organisation chasse: Mrs BATAILLE, GERARD et TISSIERE
Responsable garderie: M. GERARD
Chef de traque: M. TISSIERE
Secrétariat / Trésorerie: Melle BATAILLE
Chefs de ligne: Mrs BATAILLE, CAMUS, GERARD et Melle BATAILLE

LISTE DES ADHERENTS 2009

ALLE Bernard	DENIS Patrick	MATHURIN Charles
AMETTE Michel	DENONAIN Jean Paul	MATTIONI J-Charles
BARRAILLER Jean-Luc	DESBORDES Pierre	MOULIN André
BATAILLE Dominique	DOLLEANS Georges	MUZART Pascal
BATAILLE Christelle	DRAY Yvon	PASCOT Patrick
BAUDOIN Christian	DUROYAUME Christian	PERSONNAZ Raymond
BEGUIN Michel	FOUCHER Christophe	Rallye des 3 Forêts
BEQUET Gilles	FOUQUET James	RAPAUD Philippe
BERNARD André	GAUTHIER Roland	ROUMESTANT Yannick
BEURDELEY Philippe	GOUJON Pascal	SAEZ Serge
BINET Daniel	GOUJON Robert	SAUDEMONT André
BOUFFLET Marcel	HALLAY Patrick	STENGER Marie-José
BOULLE Gérard	HARMAND Jean Michel	THOMAS Didier
BOURGEOIS Jacques	HEQUET Bernard	THOMAS Jean-Marie
CADEI ROSSI Henri	JACQUETTE Claude	TISSIERE Pascal
CALLE Geneviève	LACOST Jacques	TROUSSU Pierre
CALLEJA Charles	LAIGNIER René	VANDENDRIESSCHE J-Claude
CARER Jean-Luc	LAIR Claude	VICAINNE Dominique
CLARYSSE Alain	LANCRAY Bernard	VIEL Philippe
CLAUDEL J-François	LAPEYRE Jean-Claude	VILLALARD Alain
CLERMONTE J-Charles	LAWNICZAK Françoise	VILLALARD Chantal
CONNAN Patrick	LEROUX Bernard	ZINI Christine
DALLEMAGNE Jean-Marc	LETTIER Alain	ZINI Gilbert
DE CLERCQ Christine	LOISEL Urbain	
DE CLERCQ Robert	MACQUET Nicolas	
DELAMOTTE Jacques	MALLARD Francis	
DELAUNE Jacques	MARCHAL Christian	

Merci à tous pour votre soutien et votre fidélité.

LEXIQUE

UG ……Unité de Gestion

SDGC ……Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

FICEVY ……..Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise, et des Yvelines…..01.34.85.33.00

AGGGVO ….Association pour la Gestion du Grand Gibier dans le Val d'Oise

DDEA …… Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture…..01.34.25.24.96

AFMT ……Association Française de Mensuration des Trophées

ONCFS ……..Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage…..01.30.48.74.94

PNR ……Parc Naturel Régional "Oise Pays de France"…..03.44.63.65.65

DIREN ……Direction Régionale de l'Environnement…..01.55.01.27.43

ONF ……Office National des Forêts "Saint Prix"…..01.34.27.60.60

OFFRE DE SOUSCRIPTION • PARUTION JUIN 2009

Avec un prélèvement national annuel de presque 500 000 têtes et des tableaux dépassant parfois les 50 individus, le sanglier, naguère gibier d'exception, est devenu presque banal. Doté d'une fécondité étonnante, il envahit nos campagnes, arrive aux portes de nos cités et déchaîne toujours des réactions passionnelles. Menant avec passion sa quête photographique au fil des saisons, Stéphan Levoye nous fait pénétrer dans l'intimité des compagnies, pose un regard attendri sur le comportement maternel des laies ou les jeux des bêtes rousses, saisit au vol la puissance et l'agilité d'un ragot au saut du layon, suggère la force tranquille d'un gros mâle baugé dont tous les sens restent en éveil...

Cet ouvrage en témoigne : le sanglier n'est pas seulement « la bête noire », lui qui sommeille, paraît-il, dans le cœur de beaucoup d'entre nous...

ENFIN UN BEAU LIVRE A LA GLOIRE DU SANGLIER

- **Plus de 200 photos** présentées en grand format, sélectionnées pour leur esthétique et leur valeur documentaire, réalisées par **Stéphan Levoye**.
- Des textes et commentaires rédigés par **le Dr Xavier Legendre**, Vétérinaire, Professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris.
- Format de l'ouvrage : 28,5 x 27 cm.
- 192 pages en couleur imprimées sur papier couché 170 g.
- Couverture rigide rembordée, avec jaquette pelliculée brillant.

Au Sommaire

- "Moi, le sanglier"
- Sus à *Scrofa* : un rude hiver !
- Le printemps des rayés
- Un été d'insouciance
- L'automne entre paix et guerre
- Un avenir rose pour la bête noire

Offre de souscription

à remplir lisiblement, merci

J'envoie ma commande à
Stéphan Levoye – BP 73
61600 LA FERTÉ-MACÉ

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : ❑ Chasseur à tir ❑ Veneur ❑ Autres

❑ Je souhaite recevoir exemplaire(s) de « **Scrofa, le sanglier** »
au prix de 39 € + 7 € de frais de port, soit 46 € par ouvrage.

Pour expédition en quantité ou à l'étranger, nous consulter pour l'affranchissement !

Attention : offre de souscription valable jusqu'au **1er juin 2009**.
Au-delà, le prix passe à 46 € + 7 € de frais de port, soit 53 € par ouvrage.

Je vous prie de trouver ci-joint un chèque de €
à l'ordre de Stéphan Levoye - Photographe

Renseignements : levoye.stephan@wanadoo.fr - Tél. : 02 33 38 19 49 - www.stephanlevoye.com

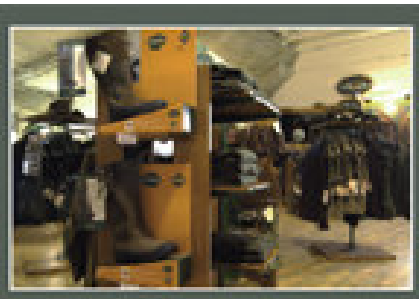

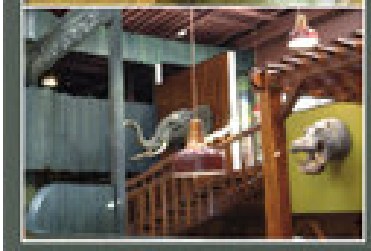

Deconinck

CHASSE . TIR . PECHE

- Plus de 800 armes en stock
- Prix défiant toute concurrence
- Mise à conformité, réparations et transformations de tous types d'armes
- Tunnel de tir (100m.) pour réglage parfait des carabines à Goussainville

- Grand choix de munitions
- Enorme choix de vêtements de chasse et d'outdoor de grande qualité pour dames, hommes et enfants.

Marques : Barbour, Le chameau, Beretta, Somlys, Parks, Percussion, Nature Land, Idaho, Lafuma, Termoswed, Sportchief, Verney-Carron, Club Interchasse, Browning (Trap)...

- Chaussures, bottes, accessoires
- « Safari Lodge » dans une ambiance chasse africaine dégustation des fameuses bières belges ...

Pour voir les SUPER PROMOS de la semaine et recevoir nos NEWSLETTERS
Visitez notre nouveau site www.deconinck.org et inscrivez-vous en ligne

DECONINCK FRANCE ✆ 01 30 18 00 50
1, avenue Gustave-Eiffel à 95190 GOUSSAINVILLE
à proximité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle – A 35 minutes de Paris par le RER B.
Accès depuis : • Lille par l'A1 (sortie 6) • Metz par l'A1 (sortie 6) • Le Bourget par l'A3 puis l'A104 (sortie 6)
Du mardi au vendredi : 10h à 12h30 & 13h45 à 19h. Samedi : 10h à 12h30 & 13h30 à 19h
Fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés

DECONINCK BELGIQUE ✆ 00 32 56 68 53 54
30, rue Thomas-Bouquillon à 7784 WARNETON
à 15 km de Lille et à 10 km de la sortie n° 6 sur l'autoroute Lille-Dunkerque
HORAIRES 9h30 à 12h et 14h à 18h.
Samedi 9h à 12h et 14h à 18h.
Fermé le dimanche, le lundi et les jours fériés

Pour tout achat d'une arme, présentation obligatoire du permis de chasse validé de l'année cynégétique en cours (1er juillet - 30 juin), ou de la licence fédérale de tir, ainsi que d'une pièce d'identité. Armes de chasse des 5ème et 7ème catégories.